

PAR COURRIEL

Québec, le 7 février 2025



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M56658

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 13 décembre 2024, visant à obtenir:

« Tous les documents en lien avec les numéros d'enregistrement d'hébergement suivants :

315544 : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul

303436 : 403-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient les documents recherchés. Vous trouverez le document en pièce jointe.

Toutefois, certains documents retrouvés appartiennent à un tiers ayant refusé leur divulgation, conformément aux articles 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, en vertu de l'article 13, nous vous précisons que les actes de vente et les déclarations de propriété sont accessibles en ligne via le [Registre foncier du Québec](#) et que les rôles d'évaluation foncière sont disponibles sur la page des municipalités correspondantes. Nous vous invitons à consulter ces documents à ces endroits.

Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

...2

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

FD/gv

p.j. Avis de recours

303436 - 20211008 - Ouverture
303436 - 20211025 - Avis d'exploitation
303436 - 20211026 - Facture CITQ
303436 - 20211103 - Assurance
303436 - 20211103 - Demande d'attestation
303436 - 20211103 - Procuration
303436 - 20211104 - Assurance
303436 - 20211119 - Attestation provisoire
303436 - 20211119 - Trousse de bienvenue
303436 - 20220905 - Avis écrit
303436 - 20220905 - Lettre
303436 - 20221024 - Assurance
303436 - 20221024 - Déclaration
303436 - 20230805 - Avis renouvellement
303436 - 20230829 - RR
303436 - 20230913 - Registraire Posh Properties
303436 - 20230929 - Assurance
303436 - 20230929 - Déclaration
303436 - 20231002 - Avis non-conformité
303436 - 20231002 - Renouvellement et certificat
303436 - 20240717 - Fermeture
303436 - 20240805 - Confirmation de fermeture
303436 - 20221109 Renouvellement
303436 - 20230630 - Certificat d'enregistrement
315544 - 20230913 – Assurance
315544 - 20230913 – Ouverture
315544 - 20230915 - Avis de conformité
315544 - 20230918 - Facture
315544 - 20230922 - Déclaration
315544 - 20230922 - Paiement
315544 - 20230922 – Photo
315544 - 20230922 - RR
315544 - 20230925 - Certificat enregistrement
315544 - 20230925 - Trousse de bienvenue
315544 - 20241009 - Déclaration
315544 - 20241014 - Dernier avis
315544 - 20241105 - Préavis de refus
315544 - 20241209 - Paiement

315544 - 20240709 - Avis Renouvellement
315544 - 20240826 - RAPPEL - Renouvellement
315544 - 20240910 - RAPPEL - Renouvellement
315544 - 20240920 - RAPPEL - Renouvellement
315544 - 20241210 - Renouvellement et certificat
315544 - 20240926 - Avis Non-conformité

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, CHAPITRE A-2.1)

Article 13

Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

- 1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;
- 2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;
- 3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

Article 23

Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23

Article 24

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Date de création du formulaire

08 octobre 2021 14h19

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Appellation

403 Pignoronde

1.2 Adresse

750 Boulevard Monseigneur-De Laval

1.2.1 Appartement, bureau ou local

403

1.3 Ville

Baie-Saint-Paul

1.4 Code postal

G3Z 2V5

1.5 Téléphone principal (pour réservation)

418-800-2217

1.6 Téléphone secondaire

1.7 Téléphone sans frais

1.8 Télécopieur

1.9 Courriel de l'établissement

info@bnbcpilote.ca

1.10 Site Internet

bnbcpilote.ca

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement

Résidence de tourisme

Appartement(s)

1

Maison(s)

0

Chalet(s)

0

Est-ce que l'établissement offert en location est votre résidence principale?

Non

Est-ce que votre établissement offert en location est située dans un immeuble en copropriété divise?

Oui

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

3.1 Type de détention (cocher)

Propriétaire

3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une

Personne physique

3.3 Nombre de propriétaires

1

Propriétaire 1 - Genre

M.

Propriétaire 1 - Prénom et Nom

Vincent Gervais-Moreau

Adresse complète

[REDACTED]

art.54

3.9 Téléphone principal

(418) 255-8055

3.10 Téléphone secondaire

3.11 Télécopieur

3.12 Courriel de l'exploitant

evaluationvgm@gmail.com

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'attestation en son nom ?

Oui

3.14 COORDONNÉES DU MANDATAIRE

3.15 L'entité mandataire est une

Personne morale (une entreprise)

3.15b Nom de la personne morale

BnbCopilote Inc.

3.15c NEQ (Doit contenir 10 chiffres débutant par 11, 22, 33 ou 88)

1175202630

Adresse complète

139 Rue Saint-Pierre
Québec, Québec G1K 8B9
Canada

3.21 Téléphone principal

4188002217

3.22 Téléphone secondaire

3.23 Télécopieur

3.24 Courriel du mandataire

info@bnbcopilote.ca

REPRÉSENTANT

3.25 Nom du représentant

M. François T-Lessard

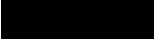
3.26 Courriel du représentant

francois@bnbcopilote.ca

3.28 Langue de correspondance

Français

3.27 Téléphone du représentant

 art.54

3.29 Adresse de correspondance

Identique à l'adresse du mandataire

4.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS

15-10-2021

4.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?

Exploitant déjà un établissement à la CITQ

Le formulaire d'ouverture a été rempli par (Inscrivez nom et prénom):

François TL

Une confirmation du formulaire d'ouverture sera envoyée à cette adresse courriel:

permis@bnbcopilote.ca

Numéro de référence

REF-61304

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

NO. DE RÉFÉRENCE : REF-61304

Nom de l'établissement : 403 PIGNORONDE

Adresse : 01 || 403-750, boulevard Monseigneur-De Laval

Code postal : G3Z2V5

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Baie-Saint-Paul, Charlevoix

Nombre d'unités offertes : 1

Configuration:
1 appartement(s)

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- | | | |
|--|---|--|
| ☐ Établissements hôteliers | ☐ Gîtes | ☒ Résidences de tourisme |
| ☐ Établissements de camping | ☐ Établissements de pourvoirie | ☐ Établissements d'enseignement |
| ☐ Auberges de jeunesse | ☐ Centres de vacances | ☐ Autres établissements d'hébergement |

Nom de l'exploitant : VINCENT GERVAIS-MOREAU

Nom de son représentant : François Teisceira Lessard

Téléphone principal : [REDACTED] art.54

Adresse courriel : permis@bnbcopilote.ca

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?

- ☒ Oui
☐ Non

Officier municipal :

Julien Lavoie

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature :

[REDACTED] art.54

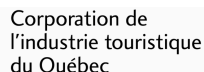
Date : 2021/10/25

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

L'article 7 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique définit chacune des catégories d'établissements suivantes :

Catégorie	Définition
Établissements hôteliers	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'auto cuisine, incluant des services de réception et d'entretien ménager quotidiens et tous autres services hôteliers.
Résidences de tourisme	Établissements où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto cuisine.
Centres de vacances	Établissements où est offert de l'hébergement, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine, des activités récréatives ou des services d'animation, ainsi que des aménagements et équipements de loisir, moyennant un prix forfaitaire.
Gîtes	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée où l'exploitant réside et rend disponible au plus 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes, incluant un service de petit-déjeuner servi sur place, moyennant un prix forfaitaire.
Auberges de jeunesse	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, ou en lits dans un ou plusieurs dortoirs, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine et des services de surveillance à temps plein.
Établissements d'enseignement	Établissements où est offert de l'hébergement dans un établissement d'enseignement, quelle que soit la loi qui le régit, sauf si les unités d'hébergement ne sont offertes qu'à des étudiants de l'établissement.
Établissements de camping	Établissements où est offert de l'hébergement en prêt-à-camper ou en sites pour camper constitués d'emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non, incluant des services.
Établissements de pourvoirie	Établissements où est offert de l'hébergement dans une pourvoirie au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ou de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1).
Autres établissements d'hébergement	Établissements d'hébergement touristique qui ne font partie d'aucune des autres catégories.



403 PIGNORONDE
VINCENT GERVAIS-MOREAU
403-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Baie-Saint-Paul, Québec G3Z 2V5

Frais d'administration de 1.5% par mois (18% par année) sur les factures en retard.



Les documents suivants sont disponibles en ligne en tout temps :

Résumé de votre police ◀

Contrat d'assurance ◀

Lettres et avis (si applicable) ◀

Termes du contrat et entente ◀

VINCENT GERVAIS-MOREAU

art.54

Bonjour,

Merci de faire confiance à Intact Assurance pour vos besoins d'assurance.

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir vos documents d'assurance.

Ceux-ci sont également disponibles dans votre Espace client sécurisé, offert sur intact.ca ou dans l'application Intact Assurance. Un accès pratique en tout temps.



Assurance habitation

Nouvelle police - Numéro de police :

art.54

Pour les détails relatifs à vos modalités de paiement, veuillez prendre connaissance des documents que votre courtier vous a fait parvenir.

Durée du contrat
14 sep. 2021 - 14 sep. 2022

Rabais et avantages inclus dans votre contrat :



Espace Client sur intact.ca
ou sur l'application mobile

Voici votre NIP pour créer votre compte

art.54

Questions?

Votre courtier peut vous conseiller sur :

- Vos couvertures et nos produits
- Des changements à votre contrat
- Votre relevé/facture
- Une situation d'urgence

Votre courtier :

Intergroupe Assurances inc.
418 682 5666

Courtier N° 0910

L'importance d'imprimer à bon escient

Chez Intact Assurance, nous avons à cœur de respecter l'environnement et ses ressources limitées. Nous vous invitons donc à consulter tous vos documents d'assurance en y accédant à partir d'Espace client, maintenant offert sur votre téléphone intelligent grâce à l'application Intact Assurance.

Téléchargez-la dès aujourd'hui.



Une réclamation?

1 866 464 2424

Résumé de votre police



Durée du contrat : 14 sep. 2021 au 14 sep. 2022

Numéro de police [REDACTED] art.54

Raison de l'émission : Nouvelle police

IMPORTANT



Accédez à vos documents en tout temps avec l'Espace client et l'application Intact Assurance!

Vous trouverez ci-dessous le résumé de votre police. Pour obtenir tous les détails de votre contrat, notamment vos protections, vos options, vos franchises et vos rabais applicables, consultez votre Espace client sur intact.ca ou l'application mobile Intact Assurance. Pour créer votre compte, veuillez utiliser le NIP suivant [REDACTED] art.54



Prime

art.54

Le saviez-vous?

Chez Intact Assurance, nous avons une gamme complète de produits à vous proposer, afin de mieux vous protéger. Ces protections qui vous sont offertes pourraient également vous faire économiser. Contactez votre courtier pour valider votre admissibilité et pour obtenir plus de détails.



Économisez tout en étant protégé

En plus de prévenir d'éventuels sinistres, vous pourriez faire des économies si votre maison est munie soit d'un système de prévention du feu et du vol, soit d'un système de détecteurs de fuite d'eau et de coupure d'eau automatique.



Vous avez fait des rénovations? Profitez de l'occasion pour protéger ces valeurs ajoutées!

Si vous avez apporté des améliorations à votre résidence au cours de la dernière année, il pourrait être avantageux de réexaminer vos protections d'assurance. Qui sait, ces rénovations pourraient possiblement vous faire profiter de certains rabais applicables.

Profitez de l'occasion pour revoir le coût de reconstruction de votre habitation et ainsi confirmer que votre montant d'assurance correspond bien à vos besoins.

POLICENo [REDACTED] art.54

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
14	09	2021	14	09	2022

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ

VINCENT GERVAIS-MOREAU

art.54

COURTIER No 0910 **TÉL. (418) 682-5666**
INTERGROUPE ASSURANCES INC.
1175, RUE LAVIGERIE
BUREAU 475
SAINT-FOY QC G1V 4P1
www.intergroupe.ca
info@intergroupe.com

NOUVELLE POLICE

PRIME (excluant la taxe de vente)

art.54

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE PAIEMENT DE LA PRIME ET ASSUJETTE AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES (FORMULAIRE 404.0 VERSION 6).

LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ RELATIVES À CHACUNE DE VOS SITUATIONS SONT DÉCRITES AU VERSO.

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE 750 MONSEIGNEUR DE LAVAL BOULEVARD
BAIE-SAINT-PAUL, QC G3Z 2V5

NOM DES ASSURÉS VINCENT GERVAIS-MOREAU

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE	PRIME ANNUELLE	PRIME 12 MOIS
	ASSURANCE DES COPROPRIÉTAIRES CONDO LOUE AVEC VOL					
10	RESPONSABILITE CIVILE DES PARTICULIERS	471.0-9		2 000 000		

INTÉRÊT ADDITIONNEL: GARANTIE 0001 ASSUJETTE À LA CLAUSE HYPOTHÉCAIRE

art.54

BANQUE CIBC

2040, RUE BLANCHE-LAMONTAGNE QUEBEC QC G1C 0G9

PRIME TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT :

\$

MESSAGE

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE COURTIER DES AVANTAGES OFFERTS PAR LE **PROGRAMME SYNCHRO** LORSQUE VOUS COMBINEZ VOTRE ASSURANCE HABITATION À VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE.

art.54

La tarification de cette situation est basée sur les informations suivantes :

- Vous n'avez subi aucun sinistre au cours des cinq dernières années.
- L'affectation de votre bâtiment est habitation.
- Il y a 30 logement(s) dans l'immeuble.
- Le mode de chauffage principal est électrique.
- Vous n'utilisez pas de chauffage auxiliaire.
- L'immeuble est une construction en vinyle, aluminium ou matériaux similaires.
- Votre résidence est située à moins de 300 mètres d'un poteau d'incendie.
- L'immeuble n'est pas un immeuble commercial.
- Votre logis n'est utilisé à aucune fin commerciale.

Avisez sans délai votre courtier si l'une ou l'autre de ces informations n'est plus vraie ou si vous avez procédé à certaines rénovations au cours de la dernière année.

CONFIDENTIALITÉ ET ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

À Intact Compagnie d'assurance, discrétion et confidentialité sont des valeurs importantes. Vous nous avez confié des renseignements qui nous permettront d'assurer adéquatement vos biens.

Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* vous nous autorisez à recueillir tout renseignement personnel vous concernant auprès d'organismes publics ou privés et à utiliser toutes ces informations à des fins pertinentes à votre dossier d'assurance. Ces informations nous aident à constituer un dossier pertinent qui favorise la justesse et l'équité de nos décisions et évaluations à votre égard. L'accès à votre dossier est strictement contrôlé et, en vertu de la loi, vous avez en tout temps le droit de prendre connaissance de votre dossier, et, s'il y a lieu, d'y faire apporter les correctifs qui s'imposent.

Si vous désirez prendre connaissance des renseignements consignés dans votre dossier, veuillez nous faire parvenir une demande écrite à cet effet à notre Service de renseignement, Intact Compagnie d'assurance, Division du Québec, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC, J2S 3B3.

CLAUSE RELATIVE AUX GARANTIES HYPOTHÉCAIRES
(FORMULE APPROUVÉE PAR LE BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA)

Article premier **Violation du contrat**

Ne sont pas opposables aux créanciers hypothécaires les actes, négligences ou déclarations des propriétaires, locataires ou occupants des biens assurés, notamment en ce qui concerne les transferts d'intérêts, la vacance ou l'inoccupation, ou l'affectation des lieux à des fins plus dangereuses que celles déclarées.

Les créanciers hypothécaires sont tenus de déclarer promptement à l'Assureur (si ce dernier leur est connu), les circonstances qui aggravent les risques stipulés dans la police, entre autres toute inoccupation ou vacance de plus de 30 jours consécutifs ou tous changements dans les droits de propriété et qui résultent de leurs faits et gestes si elles sont de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement du taux de prime, l'appréciation du risque ou la décision de maintenir l'assurance, à charge pour eux d'acquitter, sur demande raisonnable, les surprimes afférentes aux aggravations dépassant les normes d'acceptation fixées pour le présent contrat et cela au tarif établi à cet égard et pour la durée du contrat restant à courir à compter du début des aggravations en question.

Art. 2. **Subrogation**

À concurrence des indemnités versées par lui aux créanciers hypothécaires, l'Assureur est subrogé dans les droits de ces derniers contre les débiteurs ou propriétaires auxquels il se croit justifié d'opposer un motif de non-garantie, les créanciers hypothécaires n'en demeurant pas moins en droit de recouvrer le solde de leurs créances avant que la subrogation ci-dessus puisse être exercée. L'Assureur se réserve cependant le droit d'acquitter les créances intégralement, auquel cas il a droit au transfert de celles-ci et de toutes les sûretés les garantissant.

Art. 3. **Pluralité d'assurances**

Si d'autres assurances sont, à quelque titre que ce soit, acquises aux créanciers hypothécaires, les indemnités qu'ils peuvent en recevoir doivent être prises en ligne de compte pour la détermination des sommes qui leur sont payables.

Art. 4. **Présentation des demandes d'indemnité**

En cas d'absence ou incapacité de l'Assuré, ou s'il refuse ou néglige de présenter les déclarations de sinistre ou formulaires de demandes d'indemnité exigées par le contrat, ces déclarations peuvent être faites par les créanciers hypothécaires dès qu'ils sont au courant des sinistres, les formulaires de demande devant dès lors être produits par eux dans les meilleurs délais.

Art. 5. **Cessation ou modification**

Les effets de la présente clause prennent fin en même temps que le contrat. L'Assureur se réserve cependant le droit de résilier le contrat, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'article 2477 et 2478 du Code civil du Québec, et de donner aux créanciers hypothécaires, par courrier recommandé, un préavis de quinze jours de toute résiliation ou modification pouvant leur causer préjudice.

Art. 6. **Transfert de droits**

Si les créanciers hypothécaires ou leurs ayants droit acquièrent, par saisie ou autrement, les titres ou les droits de propriété des biens assurés, ils ont droit dès lors au bénéfice de la présente assurance tant qu'elle demeure en vigueur. Aux conditions ci-dessus (lesquelles doivent par ailleurs prévaloir en ce qui concerne les intérêts des créanciers hypothécaires contre toutes les dispositions du contrat entrant en conflit avec elles), les sinistres sont payables directement aux créanciers hypothécaires ou à leurs ayants droit.

RÉSILIATION POLICE NO. [REDACTED] art.54

En contrepartie de la ristourne indiquée ci-dessous dont l'Assuré accuse par les présentes réception, le présent contrat est résilié et remis à l'Assureur.

DATE DE LA RÉSIL IATION			MÉTHODE DE RÉSILIATION		RAISON	RISTOURNE
Jour	Mois	An	Tarif courte durée	Prorata		
			☐	☐		

POLICENo [REDACTED] art.54

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
14	09	2021	14	09	2022

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ

VINCENT GERVAIS-MOREAU
4130, RUE DE LA PEPINIERE
QUEBEC QC G1P 1W2

COURTIER No 0910 **TÉL.** (418) 682-5666
INTERGROUPE ASSURANCES INC.
1175, RUE LAVIGERIE
BUREAU 475
SAINTE-FOY QC G1V 4P1
www.intergroupe.ca
info@intergroupe.com

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE 750 MONSEIGNEUR DE LAVAL BOULEVARD
BAIE-SAINT-PAUL, QC G3Z 2V5

NOM DES ASSURÉS VINCENT GERVAIS-MOREAU

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	MONTANT
[REDACTED]		

INTÉRÊT ADDITIONNEL: GARANTIE 0001 ASSUJETTIE À LA CLAUSE HYPOTHÉCAIRE art.54

BANQUE CIBC
2040, RUE BLANCHE-LAMONTAGNE QUEBEC QC G1C 0G9

Attention!
Cette copie doit être
acheminée à votre
créancier sans délai.

**CLAUSe RELATIVE AUX GARANTIES HYPOTHÉCAIRES
(FORMULE APPROUVÉE PAR LE BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA)**

Article premier	Violation du contrat
Ne sont pas opposables aux créanciers hypothécaires les actes, négligences ou déclarations des propriétaires, locataires ou occupants des biens assurés, notamment en ce qui concerne les transferts d'intérêts, la vacance ou l'inoccupation, ou l'affectation des lieux à des fins plus dangereuses que celles déclarées.	
Les créanciers hypothécaires sont tenus de déclarer promptement à l'Assureur (si ce dernier leur est connu), les circonstances qui aggravent les risques stipulés dans la police, entre autres toute inoccupation ou vacance de plus de 30 jours consécutifs ou tous changements dans les droits de propriété et qui résultent de leurs faits et gestes si elles sont de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement du taux de prime, l'appréciation du risque ou la décision de maintenir l'assurance, à charge pour eux d'acquitter, sur demande raisonnable, les surprimes afférentes aux aggravations dépassant les normes d'acceptation fixées pour le présent contrat et cela au tarif établi à cet égard et pour la durée du contrat restant à courir à compter du début des aggravations en question.	
Art. 2. Subrogation	À concurrence des indemnités versées par lui aux créanciers hypothécaires, l'Assureur est subrogé dans les droits de ces derniers contre les débiteurs ou propriétaires auxquels il se croit justifié d'opposer un motif de non-garantie, les créanciers hypothécaires n'en demeurant pas moins en droit de recouvrer le solde de leurs créances avant que la subrogation ci-dessus puisse être exercée. L'Assureur se réserve cependant le droit d'acquitter les créances intégralement, auquel cas il a droit au transfert de celles-ci et de toutes les sûretés les garantissant.

Art. 3. Pluralité d'assurances	Si d'autres assurances sont, à quelque titre que ce soit, acquises aux créanciers hypothécaires, les indemnités qu'ils peuvent en recevoir doivent être prises en ligne de compte pour la détermination des sommes qui leur sont payables.
Art. 4. Présentation des demandes d'indemnité	En cas d'absence ou incapacité de l'Assuré, ou s'il refuse ou néglige de présenter les déclarations de sinistre ou formulaires de demandes d'indemnité exigées par le contrat, ces déclarations peuvent être faites par les créanciers hypothécaires dès qu'ils sont au courant des sinistres, les formulaires de demande devant dès lors être produits par eux dans les meilleurs délais.
Art. 5. Cessation ou modification	Les effets de la présente clause prennent fin en même temps que le contrat. L'Assureur se réserve cependant le droit de résilier le contrat, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'article 2477 et 2478 du Code civil du Québec, et de donner aux créanciers hypothécaires, par courrier recommandé, un préavis de quinze jours de toute résiliation ou modification pouvant leur causer préjudice.
Art. 6. Transfert de droits	Si les créanciers hypothécaires ou leurs ayants droit acquièrent, par saisie ou autrement, les titres ou les droits de propriété des biens assurés, ils ont droit dès lors au bénéfice de la présente assurance tant qu'elle demeure en vigueur. Aux conditions ci-dessus (lesquelles doivent par ailleurs prévaloir en ce qui concerne les intérêts des créanciers hypothécaires contre toutes les dispositions du contrat entrant en conflit avec elles), les sinistres sont payables directement aux créanciers hypothécaires ou à leurs ayants droit.



Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Numéro de référence :

REF-
61304

2. COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT (Ces renseignements ne sont pas diffusés.)

2.4. Nom *François Teisceira Lessard*

2.5. Adresse *139, rue Saint-Pierre*

2.6. Municipalité *Québec*

2.7. Code postal *G1K 8B9*

2.8. Province
ou état *Québec*

2.9. Pays *Canada*

2.10. Téléphone principal

2.11. Téléphone secondaire

2.12. Télécopieur

 art.54

2.13. Courriel du représentant *permis@bnbcpilote.ca*



Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Numéro de référence :

REF-
61304

3. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

3.1. Nom **403 PIGNORONDE**

(CETTE APPELLATION SERA AFFICHÉE SUR VOTRE PANONCEAU
DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUERONT POUR TOUT CHANGEMENT ULTÉRIEUR)

3.2. Adresse **403-750, boulevard Monseigneur-De Laval**

3.3. Municipalité **Baie-Saint-Paul**

3.4. Code postal **G3Z 2V5**

3.5. Téléphone principal
(pour réservation) **(418) 800-2217**

3.6. Téléphone
secondaire

3.7. Télécopieur

3.8. Téléphone sans frais

3.9. Courriel de
l'établissement **info@bnbcopilote.ca**

3.10. Adresse de correspondance (cochez ✓)

- ☐ Identique à l'adresse de l'établissement
☒ Identique à l'adresse du représentant

3.11. Langue de correspondance (cochez ✓)

- ☒ Français
☐ Anglais

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Numéro de référence :

REF-
61304

4. COORDONNÉES MULTIMÉDIA (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

4.1.1 Site Web (français)

bnbcopilote.ca

4.1.2 Site Web (anglais)

☐ Identique au site Web en français (voir 4.1.1)**bnbcopilote.ca**

4.2.1 Adresse Facebook (français)

4.2.2 Adresse Facebook (anglais)

☐ Identique à l'adresse Facebook en français (voir 4.3.1)

4.3.1 Blogue (français)

4.3.2 Blogue (anglais)

☐ Identique au blogue en français (voir 4.4.1)

4.4.1 Adresse Twitter (français)

4.4.2 Adresse Twitter (anglais)

☐ Identique à l'adresse Twitter en français (voir 4.5.1)

4.5.1 Adresse Instagram (français)

4.5.2 Adresse Instagram (anglais)

☐ Identique à l'adresse Instagram en français (voir 3.5.1)



Demande d'attestation de classification

Renseignements généraux

Résidences de tourisme

Numéro de référence :

REF-
61304

CONSEILS PRATIQUES



Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer
vos changements et vos corrections.

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

ATR : 05

Tél. : 4188002217

403 PIGNORONDE

403-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Baie-Saint-paul (Québec) G3Z 2V5

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Cartes acceptées (cochez ✓)

- ☐ American Express
- ☐ Carte de débit
- ☐ Discover
- ☐ JCB
- ☐ MasterCard
- ☐ Visa
- ☐ Paypal
- ☐ Transfert bancaire électronique

1.2. Localisation (cochez ✓)

- ☐ À la campagne
- ☐ À la ferme
- ☐ À moins de 10 km d'un aéroport
- ☐ Au bord de la mer (golfe)
- ☐ Au bord d'une rivière, d'un lac ou du fleuve
- ☐ Au centre-ville
- ☐ En forêt

1.3. Période (s) d'exploitation (cochez ✓)

- ☒ Annuelle
- ☐ Saisonnière

Date d'ouverture

jj-mm

Date de fermeture

jj-mm

Date d'ouverture

jj-mm

Date de fermeture

jj-mm



Demande d'attestation de classification

Renseignements généraux

Résidences de tourisme

Numéro de référence :

REF-
61304

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (suite)

● Configuration des unités

1.4. Nombre total d'unités
(appartements, maisons ou chalets) ¹

● Commodités

Attention ! Le nombre d'unités par équipement ne peut être supérieur au nombre total d'unités déclaré à la question 1.4.

1.5. Nombre d'unités avec
accès à Internet sans fil gratuit ¹

1.13. Nombre d'unités
avec lecteur DVD

1.6. Nombre d'unités avec
accès à Internet sans fil payant

1.14. Nombre d'unités avec salle de bains
privée ¹

1.7. Nombre d'unités climatisées ¹

1.15. Nombre d'unités avec téléphone

1.8. Nombre d'unités avec
baignoire à remous

1.16. Nombre d'unités avec téléviseur ¹

1.9. Nombre d'unités avec cuisine* ¹

1.17. Nombre d'unités pour fumeurs

1.10. Nombre d'unités avec cuisinette*

1.18. Nombre d'unités pour non-fumeurs ¹

1.11. Nombre d'unités avec
four à micro-ondes ¹

1.19. Nombre d'unités sans tapis

1.12. Nombre d'unités avec foyer

1.20. Nombre de salles
de bains partagées

* Le terme cuisine s'applique seulement lorsque tous les électroménagers présents sont de dimension standard.
Sinon, le terme cuisinette s'applique

Demande d'attestation de classification

Description des services offerts

Résidences de tourisme

Numéro de référence :

REF-
61304

2. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS SUR PLACE



Veillez cocher les services offerts SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- | | |
|---|--|
| ☐ Animaux de compagnie admis | ☐ Location de voitures |
| ☐ Animaux de compagnie payant | ☐ Location d'embarcations |
| ☐ Ascenseur | ☐ Navette : aéroport |
| ☐ Bar | ☐ Navette : station de ski |
| ☐ Belvédère | ☐ Rampe de mise à l'eau |
| ☐ Centre d'affaires | ☐ Remise sécurisée pour bicyclettes |
| ☐ Centre de détente | ☐ Remise sécurisée pour motoneiges |
| ☐ Consigne | ☐ Remise sécurisée pour skis |
| ☐ Dépanneur | ☐ Réservation obligatoire |
| ☐ Établissement entièrement non-fumeur | ☐ Restauration sur place : déjeuner |
| ☐ Garde d'enfants | ☐ Restauration sur place : dîner |
| ☐ Hébergement en arbre | ☐ Restauration sur place : souper |
| ☐ Hébergement en igloo | ☐ Salle(s) de réception, de réunion ou de congrès |
| ☐ Hébergement en tipi | ☐ Sauna |
| ☐ Hébergement en yourte | ☐ Stationnement extérieur gratuit |
| ☐ Laveuse et sècheuse | ☐ Stationnement extérieur payant |
| ☐ Literie en location | ☐ Stationnement intérieur gratuit |
| ☐ Literie incluse | ☐ Stationnement intérieur payant |
| ☐ Location de bicyclettes | ☐ Tarif de groupe |
| ☐ Location de motoneiges | ☐ Téléphone public |
| ☐ Location de planche à neige | ☐ Transport en commun à proximité |
| ☐ Location de skis alpins | ☐ Voiturier obligatoire |
| ☐ Location de skis de randonnée | |

3. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS DANS LES AIRES COMMUNES

- | | |
|---|--|
| ☐ Accès à Internet sans fil gratuit | ☐ Spa extérieur |
| ☐ Accès à Internet sans fil payant | ☐ Spa intérieur |
| ☐ Borne de recharge pour véhicule électrique | |

Demande d'attestation de classification

Description des services offerts

Résidences de tourisme

Numéro de référence :

REF-
61304

4. DÉCLARATION D'ACTIVITÉS OFFERTES SUR PLACE



Veillez cocher les activités offertes SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- | | |
|---|---|
| ☐ Baignade : piscine extérieure | ☐ Sentiers de motoneige |
| ☐ Baignade : piscine intérieure | ☐ Sentiers de quad (VTT) |
| ☐ Baignade : plage | ☐ Sentiers de randonnée pédestre |
| ☐ Chasse | ☐ Sentiers de raquettes |
| ☐ Équitation | ☐ Sentiers de vélo de montagne |
| ☐ Escalade | ☐ Ski alpin |
| ☐ Glissoires d'hiver | ☐ Ski de randonnée |
| ☐ Golf | ☐ Sport nautique : canot |
| ☐ Observation de la faune | ☐ Sport nautique : chaloupe |
| ☐ Observation des mammifères marins | ☐ Sport nautique : kayak |
| ☐ Patinage sur glace | ☐ Sport nautique : motomarine |
| ☐ Pêche | ☐ Sport nautique : pédalo |
| ☐ Pêche blanche | ☐ Sport nautique : planche à voile |
| ☐ Piste cyclable | ☐ Sport nautique : plongée sous-marine |
| ☐ Plan d'eau sans baignade | ☐ Sport nautique : rafting |
| ☐ Programme d'animation pour adultes | ☐ Sport nautique : voilier |
| ☐ Programme d'animation pour enfants | ☐ Tennis extérieur |
| ☐ Randonnée en traîneau à cheval | ☐ Tennis intérieur |
| ☐ Randonnée en traîneau à chiens | ☐ Terrain avec équipement sportif |
| ☐ Salle de conditionnement physique | ☐ Terrain de jeux pour enfants |
| ☐ Salle de jeux intérieurs | ☐ Théâtre d'été |
| ☐ Salle de spectacles | |



Veillez cocher les activités offertes À MOINS DE 10 KM de votre établissement. Celles-ci sont les seules activités pouvant être déclarées sans être offertes sur les lieux mêmes.

- | | |
|--|--|
| ☐ Baignade : plage à moins de 10 km | ☐ Ski alpin à moins de 10 km |
| ☐ Golf à moins de 10 km | ☐ Ski de randonnée à moins de 10 km |
| ☐ Piste cyclable à moins de 10 km | ☐ Théâtre d'été à moins de 10 km |



Entente de service relative à la classification des établissements d'hébergement touristique

Numéro de référence : REF-61304

1. OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT

- (a) L'exploitant doit, avant la visite :
- 1) avoir produit la preuve d'assurance de responsabilité civile ;
 - 2) avoir acquitté les frais annuels inhérents à la classification ;
 - 3) accepter le rendez-vous fixé par le classificateur et se présenter à ce rendez-vous ; toute remise de rendez-vous sans raison valable et suffisante entraîne pour l'exploitant la facturation des frais réels découlant du report de cette visite ;
- (b) L'exploitant doit, au moment de la visite :
- recevoir le classificateur à l'heure prévue et collaborer avec lui afin de lui permettre de réaliser son mandat de classification dans les meilleures conditions (prise de mesures, prise de photographies, accès à toutes les pièces) ;
- (c) L'exploitant doit, en tout temps :
- 1) fournir à la CITQ des renseignements exacts et complets ;
 - 2) appliquer des mesures de contrôle et de surveillance de manière à assurer le maintien de la conformité aux conditions de la classification en vigueur pendant toute la durée de la classification ;
 - 3) afficher le panneau équivalant au classement attribué, selon les prescriptions du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique ;
 - 4) dans toute la mesure du possible, utiliser, reproduire et communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, le panneau s'appliquant à son établissement ainsi classifié ;
 - 5) s'engager à ne modifier ou altérer d'aucune façon le panneau attestant la classification de l'établissement, celui-ci demeurant l'entière propriété du ministère du Tourisme du Québec.

2. REFUS DE VISITER

La CITQ peut refuser d'effectuer une visite de classification :

- (a) si la santé, la sécurité ou le bien-être du public à qui l'établissement veut fournir des services d'hébergement sont menacés ;
- (b) si la sécurité ou l'intégrité du classificateur est menacée ou si sa compétence est mise en doute par l'exploitant ou son représentant ;
- (c) si l'exploitant refuse de respecter les obligations décrites ci-dessus ou si l'établissement ne remplit pas les conditions d'obtention d'une attestation de classification ;
- (d) si l'exploitant a fait une déclaration contenant des renseignements faux ou trompeurs ou s'il a dénaturé un fait important lors de la demande d'attestation de classification ;
- (e) si l'exploitant refuse de payer à la CITQ les frais annuels inhérents à la classification ;
- (f) si l'exploitant déroge aux prescriptions du Règlement portant sur l'affichage du panneau.

3. APPEL DU RÉSULTAT DE LA CLASSIFICATION

Il existe une procédure d'appel du résultat de la classification. Pour connaître cette procédure, les exploitants sont priés de consulter la zone réservée du site Web de la CITQ (www.citq.info) ou de s'informer auprès de l'agent responsable de leur dossier. Les exploitants ont 30 jours pour interjeter appel. Passé ce délai, ils sont réputés avoir accepté le classement attribué.

4. AUTORISATIONS

Aux fins d'application des présentes et d'exécution des actes afférents, l'exploitant donne à la CITQ l'autorisation d'obtenir des renseignements complémentaires et de vérifier les renseignements fournis. L'exploitant permet à la CITQ de faire les visites de l'établissement à la fréquence que la CITQ considère à propos. Cette autorisation ne réduit aucunement la portée des déclarations contenues aux présentes et elle est irrévocable tant que la demande de classification est en traitement ou que l'exploitant détient une attestation de classification.

5. COMMUNICATION

Les renseignements contenus dans le présent document et les documents s'y rapportant ou colligés en vertu des présentes pourront être communiqués au Ministre et à toute autre personne que la CITQ jugera à propos sans le consentement préalable et exprès de l'exploitant. L'exploitant reconnaît que la CITQ est le titulaire et propriétaire du présent document et des documents s'y rapportant.

6. GUIDE DE CLASSIFICATION

L'exploitant s'engage à prendre connaissance du guide de classification de la catégorie de l'établissement à classer, qui donne l'ensemble des critères sur lesquels porte la classification. L'exploitant s'engage à ne pas le reproduire, par quelque moyen que ce soit et dans quelque version que ce soit, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la CITQ.

7. IMMUNITÉ

Aucun classificateur, employé, dirigeant, membre du comité de révision ou du conseil d'administration de la CITQ ne peut être poursuivi en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.

Annexe A - procuration optionnelle à des fins de demande de permis

PROCURATION

Je soussigné, propriétaire de l'établissement situé à l'adresse ci-dessous, nomme François Teisceira Lessard représentant de l'entreprise BnbCopilote Inc. pour me représenter aux fins de demande de permis et de discussion auprès de la Municipalité de Baie-Saint-Paul, ainsi qu'auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ). J'accepte que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec mon représentant pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

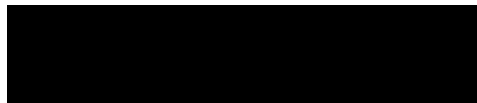
Nom du Propriétaire :

Vincent Gervais-Moreau

Coordonnées de l'établissement :

403-750 Boulevard Mgr de Laval, Baie-Saint-Paul, QC G3Z 2V5

Signature du propriétaire : _____

A black rectangular box redacting the signature of the owner.

art.54

Date : 31/08/2021



GOSSELIN & DUPUIS
ASSURANCES

Québec, le 3 novembre 2021

Objet : Note de couverture d'assurance pour votre police habitation

Numéro de police : [REDACTED] art.54

Période d'assurance : 14 septembre 2021 au 14 septembre 2022

Assureur : **Intact Assurance**

Assuré désigné : Vincent Gervais-Moreau

Adresse de l'assuré : 750 boul. Monseigneur-de-Laval, #403 Baie-St-Paul QC G3Z 2V5

Protections- Tous risques

Protections	Franchise	Limite
[REDACTED]		
Responsabilité civile	N/A	2 000 000 \$

art.54



art.54

Victoria Dupuis, courtier en assurance de dommages

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au :
581-531-0877 et faire le 1
info@gda.live

ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

403 PIGNORONDE

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT: Résidences de tourisme

DATE D'EXPIRATION: 18 novembre 2022



La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panneau permanent qui suit la visite de classification.

Tourisme
Québec 



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 19 novembre 2021

Monsieur François Teisceira Lessard
403 PIGNORONDE
139, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 8B9

N/Réf. : Établissement n° 303436
Appellation : 403 PIGNORONDE
Adresse : 403-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Monsieur,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification.

Une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme » vous est émise pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Également, Selon l'article 14.1 du Règlement sur les établissements touristiques, le titulaire d'une attestation de classification doit indiquer distinctement le numéro de son établissement d'hébergement (303436) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Notre **site Internet** (<http://citq.info>) comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Séigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Nous vous invitons à vous y rendre pour consulter le **guide de classification de votre catégorie d'établissement**. Cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

Par ailleurs, la CITQ publie régulièrement **des bulletins *infoCITQ***, outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Vous pouvez les consulter dans la section *Publications* de notre site web.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Julie Tremblay votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.
Le directeur général,



art.54

Jocelyn Dessureault

JD/ jt

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

303436

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement
touristique général

CATÉGORIE

403 PIGNORONDE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

403-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 5 septembre 2022

Monsieur, François Teisceira Lessard
139, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 8B9

N/Réf. : Établissement n° 303436
Adresse : 403-750, boulevard Monseigneur-De Laval,
Baie-Saint-Paul

**Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement
touristique**

Monsieur,

La nouvelle Loi et le nouveau Règlement sur l'hébergement touristique sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Puisque l'établissement cité en rubrique possédait à cette date une attestation de classification en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, il est automatiquement réputé être enregistré en vertu de la nouvelle loi.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Prenez note qu'il s'agit du même numéro que votre numéro d'établissement (303436). Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 novembre 2022.

Pour plus d'informations sur les nouvelles catégories, nous invitons à consulter [notre communiqué du 1^{er} septembre](#).

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, l'avis écrit ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. Prenez note que votre panneau pourra lui aussi demeurer en place jusqu'au 31 août 2023.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



Les documents suivants sont disponibles en ligne en tout temps :

Résumé de votre police ◀

Contrat d'assurance ◀

Lettres et avis (si applicable) ◀

Termes du contrat et entente ◀

VINCENT GERVAIS-MOREAU

art.54

Bonjour,

Merci de faire confiance à Intact Assurance pour vos besoins d'assurance.

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir vos documents d'assurance.

Ceux-ci sont également disponibles dans votre Espace client sécurisé, offert sur intact.ca ou dans l'application Intact Assurance. Un accès pratique en tout temps.



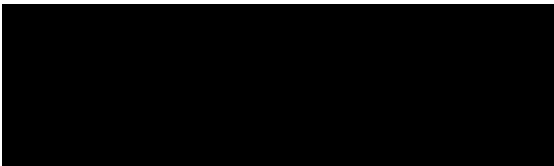
Assurance habitation

Renouvellement - Numéro de police [REDACTED] art.54

Pour les détails relatifs à vos modalités de paiement, veuillez prendre connaissance des documents que votre courtier vous a fait parvenir.

Durée du contrat
14 sep. 2022 - 14 sep. 2023

Rabais et avantages inclus dans votre contrat :



L'importance d'imprimer à bon escient

Chez Intact Assurance, nous avons à cœur de respecter l'environnement et ses ressources limitées. Nous vous invitons donc à consulter tous vos documents d'assurance en y accédant à partir d'Espace client, maintenant offert sur votre téléphone intelligent grâce à l'application Intact Assurance.

Téléchargez-la dès aujourd'hui.



Espace Client sur intact.ca
ou sur l'application mobile

Voici votre NIP pour vous inscrire : [REDACTED]

Questions?

art.54

Votre courtier peut vous conseiller sur :

- Vos couvertures et nos produits
- Des changements à votre contrat
- Votre relevé/facture
- Une situation d'urgence

Votre courtier :

Intergroupe Assurances inc.
418 682 5666

Courtier N° 0910



Une réclamation?

1 866 464 2424

Résumé de votre police



Durée du contrat : 14 sep. 2022 au 14 sep. 2023

Numéro de police : [REDACTED] art.54

Raison de l'émission : Renouvellement

IMPORTANT



Accédez à vos documents en tout temps avec l'Espace client et l'application Intact Assurance!

Vous trouverez ci-dessous le résumé de votre police. Pour obtenir tous les détails de votre contrat, notamment vos protections, vos options, vos franchises et vos rabais applicables, consultez votre Espace client sur intact.ca et l'application mobile Intact Assurance. Pour vous inscrire, veuillez utiliser le NIP suivant : [REDACTED]

art.54

Prime



art.54

Le saviez-vous?

Chez Intact Assurance, nous avons une gamme complète de produits à vous proposer afin de mieux vous protéger. Ces protections pourraient aussi vous faire économiser. Contactez votre courtier pour vérifier votre admissibilité et obtenir plus de détails.



Économisez tout en étant protégé

En plus de prévenir d'éventuels sinistres, vous pourriez faire des économies si votre maison est munie soit d'un système de prévention du feu et du vol, soit d'un système de détecteurs de fuite d'eau et de coupure d'eau automatique.



Vous avez fait des rénovations? Profitez de l'occasion pour protéger ces valeurs ajoutées!

Si vous avez apporté des améliorations à votre résidence au cours de la dernière année, il pourrait être avantageux de réexaminer vos protections d'assurance. Qui sait, ces rénovations pourraient possiblement vous faire profiter de certains rabais applicables.

Profitez de l'occasion pour revoir le coût de reconstruction de votre habitation et ainsi confirmer que votre montant d'assurance correspond bien à vos besoins.

POLICENo [REDACTED] art.54

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
14	09	2022	14	09	2023

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ

VINCENT GERVAIS-MOREAU
4130, RUE DE LA PEPINIERE
QUEBEC QC G1P 1W2

COURTIER No 0910 TÉL. (418) 682-5666

INTERGROUPE ASSURANCES
1175, RUE LAVIGERIE
BUREAU 475
SAINT-FOY QC G1V 4P1
www.intergroupe.ca
info@intergroupe.com

RENOUVELLEMENT

PRIME (excluant la taxe de vente) [REDACTED] art.54

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE PAIEMENT DE LA PRIME ET ASSUJETTE AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES (FORMULAIRE 404.0 VERSION 6).

LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ RELATIVES À CHACUNE DE VOS SITUATIONS SONT DÉCRITES AU VERSO.

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE 750 MONSEIGNEUR DE LAVAL BOULEVARD APP 403
BAIE-SAINT-PAUL, QC G3Z 2V5

NOM DES ASSURÉS VINCENT GERVAIS-MOREAU

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE	PRIME ANNUELLE	PRIME 12 MOIS
	ASSURANCE DES COPROPRIÉTAIRES CONDO LOUE AVEC VOL					
[REDACTED]						
10	RESPONSABILITE CIVILE DES PARTICULIERS	471.0-9		2 000 000	137	137

INTÉRÊT ADDITIONNEL: GARANTIE 0001 ASSUJETTE À LA CLAUSE HYPOTHÉCAIRE

BANQUE CIBC

2040, RUE BLANCHE-LAMONTAGNE QUEBEC QC G1C 0G9

art.54

PRIME TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT : [REDACTED]

MESSAGE

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE COURTIER DES AVANTAGES OFFERTS PAR LE PROGRAMME SYNCHRO LORSQUE VOUS COMBINEZ VOTRE ASSURANCE HABITATION À VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE.

La tarification de cette situation est basée sur les informations suivantes :

- Vous n'avez subi aucun sinistre au cours des cinq dernières années.
- L'affectation de votre bâtiment est habitation.
- Il y a 30 logement(s) dans l'immeuble.
- Le mode de chauffage principal est électrique.
- Vous n'utilisez pas de chauffage auxiliaire.
- L'immeuble est une construction en vinyle, aluminium ou matériaux similaires.
- Votre résidence est située à moins de 300 mètres d'un poteau d'incendie.
- L'immeuble n'est pas un immeuble commercial.
- Votre logis n'est utilisé à aucune fin commerciale.

Avisiez sans délai votre courtier si l'une ou l'autre de ces informations n'est plus vraie ou si vous avez procédé à certaines rénovations au cours de la dernière année.

CONFIDENTIALITÉ ET ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

À Intact Compagnie d'assurance, discrétion et confidentialité sont des valeurs importantes. Vous nous avez confié des renseignements qui nous permettront d'assurer adéquatement vos biens.

Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* vous nous autorisez à recueillir tout renseignement personnel vous concernant auprès d'organismes publics ou privés et à utiliser toutes ces informations à des fins pertinentes à votre dossier d'assurance. Ces informations nous aident à constituer un dossier pertinent qui favorise la justesse et l'équité de nos décisions et évaluations à votre égard. L'accès à votre dossier est strictement contrôlé et, en vertu de la loi, vous avez en tout temps le droit de prendre connaissance de votre dossier, et, s'il y a lieu, d'y faire apporter les correctifs qui s'imposent.

Si vous désirez prendre connaissance des renseignements consignés dans votre dossier, veuillez nous faire parvenir une demande écrite à cet effet à notre Service de renseignement, Intact Compagnie d'assurance, Division du Québec, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC, J2S 3B3.

CLAUDE RELATIVE AUX GARANTIES HYPOTHÉCAIRES
(FORMULE APPROUVÉE PAR LE BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA)

Article premier **Violation du contrat**

Ne sont pas opposables aux créanciers hypothécaires les actes, négligences ou déclarations des propriétaires, locataires ou occupants des biens assurés, notamment en ce qui concerne les transferts d'intérêts, la vacance ou l'inoccupation, ou l'affectation des lieux à des fins plus dangereuses que celles déclarées.

Les créanciers hypothécaires sont tenus de déclarer promptement à l'Assureur (si ce dernier leur est connu), les circonstances qui aggravent les risques stipulés dans la police, entre autres toute inoccupation ou vacance de plus de 30 jours consécutifs ou tous changements dans les droits de propriété et qui résultent de leurs faits et gestes si elles sont de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement du taux de prime, l'appréciation du risque ou la décision de maintenir l'assurance, à charge pour eux d'acquitter, sur demande raisonnable, les surprimes afférentes aux aggravations dépassant les normes d'acceptation fixées pour le présent contrat et cela au tarif établi à cet égard et pour la durée du contrat restant à courir à compter du début des aggravations en question.

Art. 2. **Subrogation**

À concurrence des indemnités versées par lui aux créanciers hypothécaires, l'Assureur est subrogé dans les droits de ces derniers contre les débiteurs ou propriétaires auxquels il se croit justifié d'opposer un motif de non-garantie, les créanciers hypothécaires n'en demeurant pas moins en droit de recouvrer le solde de leurs créances avant que la subrogation ci-dessus puisse être exercée. L'Assureur se réserve cependant le droit d'acquitter les créances intégralement, auquel cas il a droit au transfert de celles-ci et de toutes les sûretés les garantissant.

Art. 3. **Pluralité d'assurances**

Si d'autres assurances sont, à quelque titre que ce soit, acquises aux créanciers hypothécaires, les indemnités qu'ils peuvent en recevoir doivent être prises en ligne de compte pour la détermination des sommes qui leur sont payables.

Art. 4. **Présentation des demandes d'indemnité**

En cas d'absence ou incapacité de l'Assuré, ou s'il refuse ou néglige de présenter les déclarations de sinistre ou formulaires de demandes d'indemnité exigées par le contrat, ces déclarations peuvent être faites par les créanciers hypothécaires dès qu'ils sont au courant des sinistres, les formulaires de demande devant dès lors être produits par eux dans les meilleurs délais.

Art. 5. **Cessation ou modification**

Les effets de la présente clause prennent fin en même temps que le contrat. L'Assureur se réserve cependant le droit de résilier le contrat, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'article 2477 et 2478 du Code civil du Québec, et de donner aux créanciers hypothécaires, par courrier recommandé, un préavis de quinze jours de toute résiliation ou modification pouvant leur causer préjudice.

Art. 6. **Transfert de droits**

Si les créanciers hypothécaires ou leurs ayants droit acquièrent, par saisie ou autrement, les titres ou les droits de propriété des biens assurés, ils ont droit dès lors au bénéfice de la présente assurance tant qu'elle demeure en vigueur. Aux conditions ci-dessus (lesquelles doivent par ailleurs prévaloir en ce qui concerne les intérêts des créanciers hypothécaires contre toutes les dispositions du contrat entrant en conflit avec elles), les sinistres sont payables directement aux créanciers hypothécaires ou à leurs ayants droit.

RÉSILIATION POLICE NO. [REDACTED] art.54

En contrepartie de la ristourne indiquée ci-dessous dont l'Assuré accuse par les présentes réception, le présent contrat est résilié et remis à l'Assureur.

DATE DE LA RÉSIL IATION			MÉTHODE DE RÉSILIATION		RAISON	RISTOURNE
Jour	Mois	An	Tarif courte durée	Prorata		
			☐	☐		

POLICENO [REDACTED]

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
14	09	2022	14	09	2023

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ

VINCENT GERVAIS-MOREAU

art.54

COURTIER No 0910 **TÉL. (418) 682-5666**

INTERGROUPE ASSURANCES
1175, RUE LAVIGERIE
BUREAU 475
SAINTE-FOY QC G1V 4P1
www.intergroupe.ca
info@intergroupe.com

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE 750 MONSEIGNEUR DE LAVAL BOULEVARD APP 403
BAIE-SAINT-PAUL, QC G3Z 2V5

NOM DES ASSURÉS VINCENT GERVAIS-MOREAU

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	MONTANT
----	---------------------------	---------

INTÉRÊT ADDITIONNEL: GARANTIE 0001 ASSUJETTIE À LA CLAUSE HYPOTHÉCAIRE

art.54

BANQUE CIBC

2040, RUE BLANCHE-LAMONTAGNE QUEBEC QC G1C 0G9

art.54

Attention!
Cette copie doit être
acheminée à votre
créancier sans délai.

**CLAUSE RELATIVE AUX GARANTIES HYPOTHÉCAIRES
(FORMULE APPROUVÉE PAR LE BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA)**

Article premier	Violation du contrat
Ne sont pas opposables aux créanciers hypothécaires les actes, négligences ou déclarations des propriétaires, locataires ou occupants des biens assurés, notamment en ce qui concerne les transferts d'intérêts, la vacance ou l'inoccupation, ou l'affectation des lieux à des fins plus dangereuses que celles déclarées.	
Les créanciers hypothécaires sont tenus de déclarer promptement à l'Assureur (si ce dernier leur est connu), les circonstances qui aggravent les risques stipulés dans la police, entre autres toute inoccupation ou vacance de plus de 30 jours consécutifs ou tous changements dans les droits de propriété et qui résultent de leurs faits et gestes si elles sont de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement du taux de prime, l'appréciation du risque ou la décision de maintenir l'assurance, à charge pour eux d'acquitter, sur demande raisonnable, les surprimes afférentes aux aggravations dépassant les normes d'acceptation fixées pour le présent contrat et cela au tarif établi à cet égard et pour la durée du contrat restant à courir à compter du début des aggravations en question.	
Art. 2. Subrogation	À concurrence des indemnités versées par lui aux créanciers hypothécaires, l'Assureur est subrogé dans les droits de ces derniers contre les débiteurs ou propriétaires auxquels il se croit justifié d'opposer un motif de non-garantie, les créanciers hypothécaires n'en demeurant pas moins en droit de recouvrer le solde de leurs créances avant que la subrogation ci-dessus puisse être exercée. L'Assureur se réserve cependant le droit d'acquitter les créances intégralement, auquel cas il a droit au transfert de celles-ci et de toutes les sûretés les garantissant.

Art. 3. Pluralité d'assurances	Si d'autres assurances sont, à quelque titre que ce soit, acquises aux créanciers hypothécaires, les indemnités qu'ils peuvent en recevoir doivent être prises en ligne de compte pour la détermination des sommes qui leur sont payables.
Art. 4. Présentation des demandes d'indemnité	En cas d'absence ou incapacité de l'Assuré, ou s'il refuse ou néglige de présenter les déclarations de sinistre ou formulaires de demandes d'indemnité exigées par le contrat, ces déclarations peuvent être faites par les créanciers hypothécaires dès qu'ils sont au courant des sinistres, les formulaires de demande devant dès lors être produits par eux dans les meilleurs délais.
Art. 5. Cessation ou modification	Les effets de la présente clause prennent fin en même temps que le contrat. L'Assureur se réserve cependant le droit de résilier le contrat, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'article 2477 et 2478 du Code civil du Québec, et de donner aux créanciers hypothécaires, par courrier recommandé, un préavis de quinze jours de toute résiliation ou modification pouvant leur causer préjudice.
Art. 6. Transfert de droits	Si les créanciers hypothécaires ou leurs ayants droit acquièrent, par saisie ou autrement, les titres ou les droits de propriété des biens assurés, ils ont droit dès lors au bénéfice de la présente assurance tant qu'elle demeure en vigueur. Aux conditions ci-dessus (lesquelles doivent par ailleurs prévaloir en ce qui concerne les intérêts des créanciers hypothécaires contre toutes les dispositions du contrat entrant en conflit avec elles), les sinistres sont payables directement aux créanciers hypothécaires ou à leurs ayants droit.



Intact Compagnie d'assurance
(La Compagnie/L'Assureur)

Période d'assurance
14 sep. 2022 au 14 sep. 2023

Raison de l'émission
Votre renouvellement

Numéro de police : [REDACTED]

VINCENT GERVAIS-MOREAU

[REDACTED] art.54



Bonne nouvelle, le papier c'est terminé!

Inscrivez-vous dès maintenant pour accéder à vos nouveaux documents.

Bonjour,

Dans l'Espace client et sur l'application Intact Assurance, vous pouvez consulter vos documents d'assurance, relevés de paiements, votre preuve d'assurance numérique et demander une assistance routière (si applicable). C'est aussi la façon idéale de soumettre une réclamation et d'en faire le suivi facilement, et même de communiquer avec un conseiller en indemnisation par clavardage. Afin de vous offrir les avantages du service numérique, **vos documents sont maintenant accessibles par voie électronique et ne vous seront plus envoyés par la poste.**

Veillez suivre les trois étapes ci-dessous pour vous inscrire et accéder à vos documents d'assurance. Une fois votre inscription effectuée, vous recevrez un avis par courriel chaque fois qu'un changement sera apporté à votre contrat.



1

Accédez à vos documents en ligne en tout temps :

- Numérisez le code QR figurant à gauche avec l'appareil photo de votre téléphone intelligent pour télécharger l'application Intact Assurance; ou
- Visitez le site intact.ca/espaceclient

2

Pour vous inscrire, utilisez les renseignements suivants :

- Votre numéro de police : [REDACTED] art.54
- Votre NIP [REDACTED] art.54

3

Passez en revue vos documents

- Une fois votre inscription effectuée, vous pouvez modifier vos préférences d'impression dans la section « Profil ».

Il est important que vous consultiez votre contrat d'assurance en ligne pour vous assurer qu'il répond toujours à vos besoins.

Si vous avez des questions :

- **au sujet de votre assurance**, veuillez communiquer avec votre courtier : Intergroupe Assurances inc. au 418 682 5666.
- **au sujet de votre inscription en ligne**, ou si vous avez besoin d'une copie imprimée de vos documents d'assurance, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 844 313 7980.

Nous vous remercions d'avoir choisi Intact Assurance.

Cordialement,

L'équipe d'Intact Assurance

VINCENT GERVAIS-MOREAU

art.54

Le 10 août 2022

Votre assurance habitation

Numéro de police :

Date de prise d'effet : 14 septembre 2022

art.54

Bonjour,

Nous sommes ravis de vous compter parmi nos clients. Aussi, vous trouverez ci-joint le renouvellement de votre contrat d'assurance souscrit par notre cabinet de courtage auprès d' Intact Assurance. Nous sommes convaincus que les protections proposées répondront à vos besoins et que vous obtiendrez, auprès de cet assureur comme de nous, un service à la hauteur de vos attentes. Entre autres, en cas de sinistre, le Service de l'indemnisation d' Intact Assurance est en mesure de prendre en charge vos réclamations 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles nous faisons affaire avec cet assureur.

Veuillez lire attentivement votre contrat d'assurance et nous aviser de tout changement qui pourrait entraîner des modifications à ce dernier. À titre d'exemple, vous trouverez au verso de cette lettre une liste d'éléments qui pourraient entraîner une modification au contrat d'assurance.

Dorénavant, notez que l'ensemble de vos documents d'assurance sont disponible dans votre Espace client.

Vous accédez à Espace client pour la première fois?

Téléchargez l'application Intact Assurance ou visitez **intact.ca/espaceclient** et configurez l'accès à votre compte. Pour ce faire, vous aurez besoin de votre courriel, de votre numéro de police et du **NIP figurant sur le résumé de police**.

Finalement, veuillez noter que notre cabinet offre des produits d'assurance d'au moins trois assureurs en assurance de dommages des particuliers. Pour toute question sur nos liens d'affaires et pour avoir la liste complète des assureurs avec lesquels nous traitons, consultez notre site Web ou parlez-en avec votre courtier.

Votre courtier

IMPORTANT

✓ 10 QUESTIONS À VOUS POSER...

LORS DU RENOUELEMENT DE VOTRE CONTRAT d'assurance habitation

Si vous répondez oui à l'une des questions ci-dessous, vous devriez en informer votre courtier. Il est important de communiquer avec ce dernier afin de lui faire part de tout changement pouvant entraîner des modifications à votre contrat d'assurance.

-
- Question 1 ☐ Avez-vous effectué ou prévoyez-vous effectuer des rénovations ou des réparations importantes à votre résidence ?
-
- Question 2 ☐ Avez-vous acquis des biens augmentant de façon significative la valeur de vos biens, par exemple :
- ☐ Du matériel informatique ou multimédia ?
 - ☐ Des bijoux, des objets de valeur, des antiquités, des œuvres d'art, un vélo de valeur ou un cellier à vin ?
-
- Question 3 ☐ Avez-vous installé une piscine, un spa ou un sauna ?
-
- Question 4 ☐ Avez-vous un chauffe-eau individuel qui a plus de 10 ans ou avez-vous installé un chauffage auxiliaire (bois, gaz, huile, etc.) ?
-
- Question 5 ☐ Exercez-vous des activités professionnelles ou commerciales (ou effectuez-vous du télétravail) à votre résidence ou y conservez du matériel professionnel tels des outils, de l'équipement informatique, etc. ?
-
- Question 6 ☐ Avez-vous fait installer ou fait désactiver votre système d'alarme ?
-
- Question 7 ☐ Êtes-vous devenu propriétaire d'un animal tels un chien, un animal exotique, etc. ?
-
- Question 8 ☐ Est-ce qu'une nouvelle personne habite à votre résidence ?
-
- Question 9 ☐ Louez-vous ou prévoyez-vous louer votre habitation à un tiers, incluant les échanges de maison et les locations de courte durée ?
-
- Question 10 ☐ Avez-vous des biens entreposés hors de votre maison, par exemple des objets personnels laissés dans un chalet loué temporairement, à un terrain de camping ou dans un entrepôt ?
-

Cette liste de questions est présentée à titre d'exemple seulement et n'est pas exhaustive. En cas de doute au sujet des informations à transmettre, communiquez avec votre courtier. À titre de professionnel certifié qui respecte un code de déontologie régissant ses activités, il saura vous conseiller et identifier avec vous le produit le mieux adapté à vos besoins.

Déclaration de l'offre d'hébergement

- 2 [Établissement](#)
- 3 [Exploitant](#)
- 4 [Représentant](#)
- 5 [Général](#)
- 6 [Commodités](#)
- 7 [Services](#)
- 8 [Activités sur place](#)
- 9 [Preuve d'assurance](#)
- 10 [Acceptations et signatures](#)

Établissement

Adresse principale de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Nom de l'établissement (appellation) *

403 PIGNORONDE

No civique

750

Odonyme

boulevard Monseigneur-De Laval

Subdivision (Appartement, bureau ou local) 403

Code postal

G3Z2V5

Municipalité

Baie-Saint-Paul

Province

Québec

Téléphones et courriel de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Téléphone principal

4188002217

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Téléphone sans frais

Courriel info@bnbcopilote.ca

Communication

Langue de communication

Français

Adresse de correspondance

Contact

Multimédia

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Blogue français

Adresse anglaise identique ☐

Blogue anglais

Facebook français

Adresse anglaise identique ☐

Facebook anglais

Instagram français

Adresse anglaise identique ☐

Instagram anglais

Site Internet français

<https://www.bnbcopilote.ca>

Adresse anglaise identique ☒

Site Internet anglais

Twitter / X français

Adresse anglaise identique ☐

Twitter / X anglais

Catégorie de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Catégorie

Établissements d'hébergement touristique général

Genre de l'établissement

Résidences de tourisme

Types et nombre d'unités d'hébergement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Total des unités	1
Nombre de chambres	0
Nombre de suites	0
Nombre d'appartements	0
Nombre d'appartements/maisons/chalets	1
Nombre d'appartements/condo	1
Nombre de chambres pour appartement/condo	0
Nombre de maisons	0
Nombre de chambres pour maison	0
Nombre de chalets	0
Nombre de chambres pour chalet	0
Nombre de lits en dortoir	0
Nombre de sites à camper	0
Capacité maximale de l'établissement (Nombre de personnes)	12

Saisonnalité

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Indicateur de saisonnalité

Annuelle

Début période 1 (jour)

Début période 1 (mois)

Fin période 1 (jour)

Fin période 1 (mois)

Y a-t-il 2 périodes d'exploitation?

Non

Début période 2 (jour)

Début période 2 (mois)

Fin période 2 (jour)

Fin période 2 (mois)

Description physique de l'établissement

(Cette brève description sera utilisée à des fins administratives et ne sera pas jamais diffusée sur des outils informationnels ou promotionnels.) *

Magnifique condo avec vue sur Baie-saint-Paul et le fleuve.

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de l'exploitant

VINCENT GERVAIS-MOREAU

Forme juridique

Entreprise individuelle

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ le cas échéant)

Adresse de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Numéro civique

[REDACTED]

art.54

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme

[REDACTED]

Municipalité

[REDACTED]

Succursale

Code postal

[REDACTED]

Détails de l'adresse

Province

[REDACTED]

Pays

[REDACTED]

Municipalité postale

Téléphones et courriel de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Téléphone principale

4182558055

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel

evaluationvgm@gmail.com

Représentant

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de famille

Teisceira Lessard

Prénom

François

Sexe Homme

Adresse du représentant

Numéro civique

139

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme

rue Saint-Pierre

Municipalité

Québec

Succursale

Code postal

G1K8B9

Détails de l'adresse

Province

Québec

Pays

Canada

Municipalité postale

Téléphones et courriel du représentant

Téléphone principale
art.54

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel

francois@bncopilote.ca

Général

Accessibilité universelle

Votre établissement a-t-il été certifié par Kéroul pour l'accès aux personnes handicapées ? **Non** ☒ **Oui** ☐

Si non, est-ce que votre établissement est, selon vous :
Partiellement accessible

Expérience (maximum de 5) (Ces renseignements peuvent être diffusés)

À la campagne	☐
Bord de l'eau	☐
Historique	☐
À la ferme	☐
Boutique-hôtel	☐
Insolite	☐
À la montagne	☐
Centre-ville	☐
Ressourcement	☐
Affaires	☐
Design	☐
Retraités	☐
Auberge	☐
En forêt	☐
Rustique	☐
Autochtone	☐
Familial	☐

Clientèle (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Groupes	☐
Personnes seules	☐
LBGTQ+	☐
Aînés	☐
Enfants / Adolescents	☐
Familles	☐
Personnes avec une déficience	☐

Tarification (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Prix maximal de l'unité la moins chère	650,00 \$
Prix maximal de l'unité la plus chère	650,00 \$

Modes de paiements acceptés (Ces renseignements peuvent être diffusés)

American Express	☐
Carte de débit	☐
Discover	☐
JCB	☐
MasterCard	☐
Visa	☐
Paypal	☐
Transfert bancaire électronique	☐
Google Pay	☐
Apple Pay	☐

Commodités (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Cuisine	
Cuisine	☒
Cuisinette	☐
Essentiels de cuisine (huile, sel et poivre, etc.).	☐
Vaisselle et couverts	☐
Réfrigérateur	☐
Petit réfrigérateur	☐
Four grille-pain	☐
Cuisinière	☐
Micro-ondes	☒
Lave-vaisselle	☐
Cafetière	☐

Chambre	
Literie	☐
Serviettes	☐

Salle de bain et buanderie	
Articles essentiels (shampooing, savon, papier de toilette)	☐
Baignoire	☐
Douche	☐
Eau chaude	☐
Fer à repasser	☐
Laveuse	☐
Salle de bain privée	☒
Salle de bain partagée	☐
Sècheuse	☐
Séchoir à cheveux	☐

Sécurité

Détecteur de fumée	☐
Détecteur de monoxyde de carbone	☐
Extincteur	☐
Trousse de premiers soins	☐

Extérieur

Aire de pique-nique	☐
Bain à remous/spa	☐
Barbecue	☐
Cour privée	☐
Mobilier d'extérieur	☐
Terrasse ou balcon privé	☐

Chauffage et climatisation

Air climatisée	☒
Chauffage	☐
Foyer au bois	☐
Foyer au gaz	☐
Poêle à combustion	☐

Internet et bureau

Espace de travail	☐
Réseau sans-fil cellulaire (LTE, 3G, 5G)	☐
Téléphone	☐
Wifi gratuit	☒
Wifi avec frais	☐

Famille

Salle de jeux intérieur	☐
Terrain de jeux pour enfants	☐
Lit de bébé	☐

Autre	
Équipement audiovisuel / audio	☐
Salon commun	☐
Sauna	☐
Télévision	☒

Services (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Accueil	
Arrivée autonome	☐
Boîte à clé sécurisée	☐
Navette aéroportuaire	☐
Réception	☐
Réservation obligatoire	☐
Transport de bagage	☐
Transport en commun	☐

Sur place	
Bloc sanitaire	☐
Boutique	☐
Buanderie	☐
Centre de détente	☐
Consigne	☐
Cuisine commune	☐
Eau potable	☐
Garde d'enfants	☐
Rampe de mise à l'eau	☐
Remise pour bicyclette	☐
Salle communautaire	☐
Station de vidange	☐
Vente de glace	☐
Vente de bois	☐
Vente de propane	☐
Vente d'essence	☐
Vente d'équipements de chasse et pêche	☐

Services — Clientèles d'affaires	
Centre d'affaires	☐
Salle de réception, réunion ou congrès	☐
Salle de spectacle / auditorium	☐

Stationnement

Stationnement extérieur gratuit	☐
Stationnement extérieur payant	☐
Stationnement intérieur gratuit	☐
Stationnement intérieur payant	☐

Développement durable

Borne de recharge pour automobiles	☐
Recyclage	☐

Location

Autos	☐
Canot	☐
Embarcations	☐
Équipement de camping	☐
Fatbike	☐
Kayak	☐
Literie	☐
Motoneige	☐
Pédalo	☐
Planche à neige	☐
Planche à pagaie	☐
Prêt-à-camper	☐
Quad/VTT	☐
Raquettes	☐
Skis	☐
Ski de fond	☐
Vélo	☐
Vélo de montagne	☐

Restauration

Service de restauration: déjeuner	☐
Service de restauration: dîner	☐
Service de restauration: souper	☐
Dépanneur licencié	☐
Repas à la ferme	☐
Aubergiste	☐
Bar - permis d'alcool	☐

Autre

Animaux admis SANS FRAIS	☐
Animaux admis AVEC FRAIS	☐

Activités sur place (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Activités culturelles	
Cinéma / film	☐
Tours guidés	☐

Famille	
Animation pour enfants	☐

Sports terrestres	
Golf	☐
Golf miniature	☐
Loisirs organisés	☐
Soccer	☐
Planche à roulettes	☐
Basketball	☐
Galets (Shuffleboard)	☐
Randonnée pédestre	☐
Croquet	☐
Fers	☐
Pétanque	☐
Patins à roues alignées	☐
Hébertisme	☐
Tennis	☐
Volleyball	☐
Vélo	☐
Équitation	☐
Badminton	☐
Baseball	☐
Vélo de montagne	☐
Tir à l'arc	☐

Nature

Belvédère	☐
Chasse	☐
Croisière / excursion en bateau	☐
Géocaching	☐
Interprétation du milieu	☐
Observation astronomique	☐
Observation de la faune	☐
Observation de la flore	☐
Pêche	☐

Sport nautiques

Canot	☐
Kayak	☐
Glissade d'eau	☐
Jeux d'eau	☐
Pédalo	☐
Piscine intérieure	☐
Piscine extérieure	☐
Plage	☐
Planche à pagaie	☐
Planche à voile	☐
Plongée sous-marine	☐
Plongée en apnée	☐
Rabaska	☐
Rafting	☐
Surf	☐
Voilier	☐

Acceptation et signature

Déclaration de culpabilité

Avez-vous été reconnu(e) coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.



Non



Oui

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Déclaration - exploitation sexuelle des mineurs

Dans la dernière année, l'établissement a mis en place des mesures afin de sensibiliser les employés, les clients et les visiteurs au caractère criminel de l'exploitation sexuelle des mineurs.



Non



Oui

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature des mesures mises en place :

Diffusion

Les données relatives à l'établissement fournies dans cette déclaration peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (BonjourQuebec.com).



J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.



J'accepte que tous les renseignements, à l'exception de l'adresse de mon établissement, soient ainsi utilisés à des fins informationnelles. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans BonjourQuebec.com.



Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Prénom

Aimie

Nom

Turcotte

Date de la déclaration: 24 octobre 2022

De: # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>
Envoyé: 6 janvier 2025 11:23
À: francois@bnbcpilote.ca
Objet: CITQ Enregistrement # 303436 - 403 PIGNORONDE - Renouvellement de l'enregistrement



Le 5 août 2023

N/Réf. : Établissement n° 303436 - 403 PIGNORONDE
Adresse : 403-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Vous devez renouveler chaque année l'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique. Nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 30 septembre 2023**.

Pour renouveler, vous devez :

- compléter la **Demande de renouvellement** et la **Déclaration de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le [Portail CITQ](#).

Vous trouverez des explications détaillées pour la création de votre compte et sur comment soumettre une déclaration dans ce [tutoriel](#).

- payer les droits annuels d'enregistrement au montant de 145.00\$

IMPORTANT - Les deux conditions doivent être remplies pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2024

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement, de l'afficher sur les différentes plateformes de location, de bénéficier d'une visibilité sur le site de BonjourQuebec.com et, le cas échéant, de paraître dans les guides touristiques des associations touristiques régionales.

Aussi, si ce n'est déjà fait, vous recevrez sous peu votre facture numéro F000239963 par la poste. Vous devez payer les droits d'enregistrement (article 7 du Règlement) au montant de 145.00\$, en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2023-09-13 11:29:16

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1178859196
Nom	Propriétés Posh Inc.
Version du nom dans une autre langue	Posh Properties Inc.

Adresse du domicile

Adresse	24 rue Mont-Carmel Québec (Québec) G1R4A4 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Propriétés Posh Inc.
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Roman Augustus
Prénom	Michael Alexander

Adresse	24 rue Mont-Carmel Québec (Québec) G1R4A4 Canada
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	2023-06-27
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2023-06-27
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2023-06-25 Constitution

Régime constitutif

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Régime courant

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements

2023-06-27

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle

Aucune déclaration de mise à jour annuelle n'a été produite à ce jour.

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)

7599

Activité

Autres exploitants immobiliers

Précisions (facultatives)

exploitation de bien immobiliers

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 1 à 5

Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail

Non tenue de déclarer cette information

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir

Actionnaires**Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

ROMAN AUGUSTUS FAMILY TRUST 2022

Adresse du domicile

24 rue Mont-Carmel Québec (Québec) G1R4A4
Canada

Convention unanime des actionnaires

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Liste des administrateurs

Nom de famille

Roman Augustus

Prénom

Michael Alexander

Date du début de la charge

2023-06-25

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Président

Adresse du domicile

251-1568 RD Merivale Ottawa Ontario K2G5Y7
Canada

Adresse professionnelle

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Déclaration relative aux bénéficiaires ultimes

Aucune personne de l'entreprise ne répond à la définition de *bénéficiaire ultime*.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration initiale	2023-06-27
Certificat de constitution	2023-06-27

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	2023-06-25
---	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
Propriétés Posh Inc.	Posh Properties Inc.	2023-06-25		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Identifiant de l'établissement : 303436

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

Appellation : 403 PIGNORONDE
Adresse : 403-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Municipalité : Baie-Saint-Paul
Code postal : G3Z 2V5

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom(s) : VINCENT GERVAIS-MOREAU

Adresse :

art.54

La Corporation de l'industrie touristique du Québec, mandataire du ministère du Tourisme du Québec, vous invite à cocher la case correspondante à votre décision concernant l'exploitation de votre résidence de tourisme.

- ☐ 1 - Je serai le représentant du dossier n° 303436 pour la classification. Ainsi, je serai la personne responsable pour :
- signer les documents relatifs à la demande d'attestation de classification ;
 - fournir une copie du contrat d'achat de la propriété ou un compte de taxes municipales ;
 - fournir la preuve d'une assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$;
 - payer annuellement les frais de classification ;
 - ouvrir la porte au classificateur, à tous les deux ans, pour la visite de classification.

- ☒ 2 - Je confie à un mandataire la gestion de mon attestation de classification. Le représentant du mandataire signera en mon nom les documents relatifs à mon dossier, il recevra les factures.

Coordonnées du mandataire

Nom de l'entreprise : Posh Proprieties
Nom du représentant : Michael Alexander Roman Augusta
Adresse : 24 mont-carmel Québec, Qc G1R 4A4
Téléphone : [REDACTED] art.54
Télécopieur : X
Courriel : michael@rentposhproperties.com

Signature du mandataire (acceptation du mandat)

Date

[REDACTED]
2023-08-29

- ☐ 3 - Je mets fin à la location de la résidence de tourisme ci-dessus mentionnée et je cesserai toute publicité démontrant que j'exploite cet établissement d'hébergement touristique.

Je reconnais que quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement sans être titulaire d'une attestation de classification commet une infraction passible d'amende (article 38 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique).

Signature du propriétaire

Nom du propriétaire en lettres moulées

Date

[REDACTED]
art.54

Vincent Gervais-Moreau

2023-08-29

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2023-09-13 11:29:16

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1178859196
Nom	Propriétés Posh Inc.
Version du nom dans une autre langue	Posh Properties Inc.

Adresse du domicile

Adresse	24 rue Mont-Carmel Québec (Québec) G1R4A4 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Propriétés Posh Inc.
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Roman Augustus
Prénom	Michael Alexander

Adresse	24 rue Mont-Carmel Québec (Québec) G1R4A4 Canada
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	2023-06-27
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2023-06-27
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2023-06-25 Constitution

Régime constitutif

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Régime courant

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements

2023-06-27

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle

Aucune déclaration de mise à jour annuelle n'a été produite à ce jour.

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)

7599

Activité

Autres exploitants immobiliers

Précisions (facultatives)

exploitation de bien immobiliers

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 1 à 5

Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail

Non tenue de déclarer cette information

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir

Actionnaires**Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

ROMAN AUGUSTUS FAMILY TRUST 2022

Adresse du domicile

24 rue Mont-Carmel Québec (Québec) G1R4A4
Canada

Convention unanime des actionnaires

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Liste des administrateurs

Nom de famille

Roman Augustus

Prénom

Michael Alexander

Date du début de la charge

2023-06-25

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Président

Adresse du domicile

251-1568 RD Merivale Ottawa Ontario K2G5Y7
Canada

Adresse professionnelle

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Déclaration relative aux bénéficiaires ultimes

Aucune personne de l'entreprise ne répond à la définition de *bénéficiaire ultime*.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration initiale	2023-06-27
Certificat de constitution	2023-06-27

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	2023-06-25
---	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
Propriétés Posh Inc.	Posh Properties Inc.	2023-06-25		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec



Les documents suivants sont disponibles en ligne en tout temps :

- Résumé de votre police
- Relevé/Facture
- Contrat d'assurance
- Lettres et avis (si applicable)
- Termes du contrat et entente

VINCENT GERVAIS-MOREAU

art.54

Bonjour,

Merci de faire confiance à Intact Assurance pour vos besoins d'assurance.

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir vos documents d'assurance.

Ceux-ci sont également disponibles dans votre Espace client sécurisé, offert sur intact.ca ou dans l'application Intact Assurance. Un accès pratique en tout temps.



Assurance habitation

Renouvellement - Numéro de police :

art.54

Prochain paiement :	Date	Montant	Durée du contrat
	14 sep. 2023	1 013,70 \$	1 an

Rabais et avantages inclus dans votre contrat :



Inclusion du télétravail

Vous bénéficiez d'une couverture minimale de 7 500 \$ pour vos biens à usage professionnel.



Assurances combinées

En ayant combiné vos assurances auto et habitation, vous avez jusqu'à 15 % de rabais sur votre contrat.

L'importance d'imprimer à bon escient

Chez Intact Assurance, nous avons à cœur de respecter l'environnement et ses ressources limitées. Nous vous invitons donc à consulter tous vos documents d'assurance en y accédant à partir d'Espace client, maintenant offert sur votre téléphone intelligent grâce à l'application Intact Assurance.

Téléchargez-la dès aujourd'hui.



Espace Client sur intact.ca
ou sur l'application mobile

Voici votre NIP pour vous inscrire :

Questions?

art.54

Votre courtier peut vous conseiller sur :

- Vos couvertures et nos produits
- Des changements à votre contrat
- Votre relevé/facture
- Une situation d'urgence

Votre courtier :



GOSSELIN & DUPUIS
ASSURANCES

Gosselin Dupuis assurances inc.

581 531 0877

info@gda.live

Courtier N° 5306

SERVICE
24/7
RÉCLAMATIONS

Une réclamation?

1 866 464 2424

Résumé de votre police



Durée du contrat : 14 sep. 2023 au 14 sep. 2024

Numéro de police [REDACTED] [art.54](#)

Raison de l'émission : Renouvellement

IMPORTANT

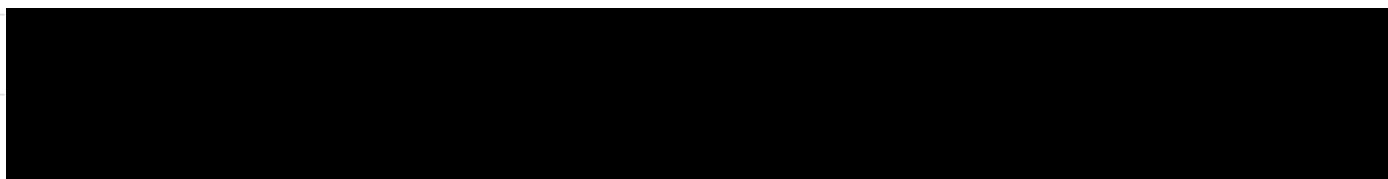


Accédez à vos documents en tout temps avec l'Espace client et l'application Intact Assurance!

Vous trouverez ci-dessous le résumé de votre police. Pour obtenir tous les détails de votre contrat, notamment vos protections, vos options, vos franchises et vos rabais applicables, consultez votre Espace client sur intact.ca et l'application mobile Intact Assurance. Pour vous inscrire, veuillez utiliser le NIP suivant : [REDACTED]

[art.54](#)

Prime



[art.54](#)

Le saviez-vous?

Chez Intact Assurance, nous avons une gamme complète de produits à vous proposer afin de mieux vous protéger. Ces protections pourraient aussi vous faire économiser. Contactez votre courtier pour vérifier votre admissibilité et obtenir plus de détails.



Économisez tout en étant protégé

En plus de prévenir d'éventuels sinistres, vous pourriez faire des économies si votre maison est munie soit d'un système de prévention du feu et du vol, soit d'un système de détecteurs de fuite d'eau et de coupure d'eau automatique.



Vous avez fait des rénovations? Profitez de l'occasion pour protéger ces valeurs ajoutées!

Si vous avez apporté des améliorations à votre résidence au cours de la dernière année, il pourrait être avantageux de réexaminer vos protections d'assurance. Qui sait, ces rénovations pourraient possiblement vous faire profiter de certains rabais applicables.

Profitez de l'occasion pour revoir le coût de reconstruction de votre habitation et ainsi confirmer que votre montant d'assurance correspond bien à vos besoins.



Intact Compagnie d'assurance
2450, rue Girouard Ouest
St-Hyacinthe, QC J2S 3B3



Période d'assurance
14 sep. 2023 au 14 sep. 2024

Date de la facture
07 août 2023

Numéro de police
[REDACTED]

VINCENT GERVAIS-MOREAU
[REDACTED]

art.54

Votre courtier :

GOSSELIN DUPUIS ASSURANCES INC.
5100, RUE DES TOURNELLES
BUREAU 500
QUEBEC QC G2J 1E4
gosselindupuis.com
info@gda.live
581 531 0877
Courtier N° 5306



Assurance habitation

Facture de renouvellement

Date de prise
d'effet

Description

Montant

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
------------	------------	------------

art.54

Assurez-vous d'avoir en tout temps les fonds
nécessaires pour couvrir votre paiement évitant ainsi
des frais de paiement non honoré.

▼ Détachez ici et retournez le bordereau avec votre paiement. ▼

Voir verso pour d'autres détails des conditions ---▶



Intact Compagnie d'assurance
2450, rue Girouard Ouest
St-Hyacinthe, QC J2S 3B3

GERVAIS-MOREAU VINCENT

Votre bordereau de paiement

Période d'assurance 14 sep. 2023 au 14 sep. 2024	Plan de paiement Un paiement	Numéro de police [REDACTED]	Payez ce montant [REDACTED] art.54	Date d'échéance 14 sep. 2023
☐ Pour adhérer aux prélèvements bancaires mensuels, si admissible (incluant des frais de 1,75 %) Retournez un chèque avec la mention «annulé» et la partie détachable.			Services bancaires en ligne Sélectionnez Intact Compagnie d'assurance - Québec dans la liste des fournisseurs en utilisant votre numéro de police en référence.	
☐ Pour adhérer aux prélèvements bancaires, si admissible (sans frais d'intérêts) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 Retournez un chèque avec la mention «annulé» et la partie détachable.				

Votre calendrier de paiements

Vous avez actuellement un plan de paiement en un versement unique.

NOTE IMPORTANTE : Votre police comporte une **durée déterminée**. Si vous la résiliez pendant cette période, Intact Assurance conservera la prime acquise. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec votre courtier.

Modalité de paiement

Prélèvements mensuels (si admissible)

- Vos paiements seront répartis également et prélevés automatiquement de votre compte bancaire. Un versement initial pourrait être demandé.
- La date de prélèvement coïncide avec la prise d'effet de la police mais peut être changée selon vos besoins.
- Vous recevrez un calendrier révisé pour tout changement de vos paiements ou de votre police.

Prélèvements courte durée (si admissible)

- Fréquence de paiements 1-2-3-4 par intervalle de 30 jours.
- La date de prélèvement bancaire coïncide avec la prise d'effet de la police.
- Vous recevrez un calendrier révisé pour tout changement à votre police ou à vos prélèvements.

Paieement unique Internet

- Le paiement de la prime annuelle est requis dès la prise d'effet de la police.

Deux paiements

- Le 1er paiement est payable à la date d'échéance inscrite sur votre facture.
- Le 2e paiement est payable dans les 60 jours suivants.

Intérêts et frais

- Pour les prélèvements mensuels, des frais d'intérêts de 1,75 % de la prime totale, correspondant à un taux annuel d'environ 4,60 % (pouvant varier selon la législation provinciale applicable ou toute modification apportée à la police, par avenant ou autrement), sont répartis également entre vos paiements mensuels pour la durée de votre police.
- Des frais de 40 \$ s'appliquent au paiement refusé par votre institution financière.
- Des frais de 40 \$ s'appliquent lors de la remise en vigueur d'une police résiliée pour non-paiement de la prime.
- Des frais d'étalement de 20 \$ s'appliquent au plan «Deux paiements».

NOTE : Un paiement refusé pourrait entraîner la résiliation de votre police.

Rendez-vous sur blog.intact.ca/fr pour suivre la conversation sur l'évolution de l'assurance et pour lire des conseils saisonniers!



POLICE D'ASSURANCE HABITATION
CONDITIONS PARTICULIÈRES

POLICENo [REDACTED]

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
14	09	2023	14	09	2024

SYNCHRO AUTOMOBILE F30-3300

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ

VINCENT GERVAIS-MOREAU

[REDACTED]

[art.54](#)

COURTIER No 5306 **TÉL. (581) 531-0877**

GOSSELIN DUPUIS ASSURANCES INC.
5100, RUE DES TOURNELLES
BUREAU 500
QUEBEC QC G2J 1E4
www.gosselindupuis.com
info@gda.live

RENOUVELLEMENT

PRIME (excluant la taxe de vente)

[art.54](#)

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE PAIEMENT DE LA PRIME ET ASSUJETTI E AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES (FORMULAIRE 404.0 VERSION 6).

LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ RELATIVES À CHACUNE DE VOS SITUATIONS SONT DÉCRITES AU VERSO.

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE

750 MONSEIGNEUR DE LAVAL BOULEVARD APP 403
BAIE-SAINT-PAUL, QC G3Z 2V5

NOM DES ASSURÉS

VINCENT GERVAIS-MOREAU

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE	PRIME ANNUELLE	PRIME 12 MOIS
	ASSURANCE DES COPROPRIETAIRES CONDO LOUE AVEC VOL					
	[REDACTED]					
10	RESPONSABILITE CIVILE DES PARTICULIERS	471.0-9		2 000 000	182	182

INTÉRÊT ADDITIONNEL: GARANTIE 0001 ASSUJETTI E À LA CLAUSE HYPOTHÉCAIRE

[art.54](#)

BANQUE CIBC

2040, RUE BLANCHE-LAMONTAGNE QUEBEC QC G1C 0G9

PRIME TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT :

[REDACTED]

[art.54](#)

La tarification de cette situation est basée sur les informations suivantes :

- Vous n'avez subi aucun sinistre au cours des cinq dernières années.
- L'affectation de votre bâtiment est habitation.
- Il y a 30 logement(s) dans l'immeuble.
- Le mode de chauffage principal est électrique.
- Vous n'utilisez pas de chauffage auxiliaire.
- L'immeuble est une construction résistante au feu.
- Votre résidence est située à moins de 300 mètres d'un poteau d'incendie.
- Votre résidence est située à moins de 8 kilomètres du poste de pompiers qui vous dessert.
- L'immeuble n'est pas un immeuble commercial.
- Votre logis n'est utilisé à aucune fin commerciale.

Aviser sans délai votre courtier si l'une ou l'autre de ces informations n'est plus vraie ou si vous avez procédé à certaines rénovations au cours de la dernière année.

CONFIDENTIALITÉ ET ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

À Intact Compagnie d'assurance, discrétion et confidentialité sont des valeurs importantes. Vous nous avez confié des renseignements qui nous permettront d'assurer adéquatement vos biens.

Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, vous nous autorisez à recueillir tout renseignement personnel vous concernant auprès d'organismes publics ou privés et à utiliser toutes ces informations à des fins pertinentes à votre dossier d'assurance. Ces informations nous aident à constituer un dossier pertinent qui favorise la justesse et l'équité de nos décisions et évaluations à votre égard. L'accès à votre dossier est strictement contrôlé et, en vertu de la loi, vous avez en tout temps le droit de prendre connaissance de votre dossier, et, s'il y a lieu, d'y faire apporter les correctifs qui s'imposent.

Si vous désirez prendre connaissance des renseignements consignés dans votre dossier, veuillez nous faire parvenir une demande écrite à cet effet à notre Service de renseignement, Intact Compagnie d'assurance, Division du Québec, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC, J2S 3B3.

CLAUSE RELATIVE AUX GARANTIES HYPOTHÉCAIRES
(FORMULE APPROUVÉE PAR LE BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA)

Article premier Violation du contrat

Ne sont pas opposables aux créanciers hypothécaires les actes, négligences ou déclarations des propriétaires, locataires ou occupants des biens assurés, notamment en ce qui concerne les transferts d'intérêts, la vacance ou l'inoccupation, ou l'affectation des lieux à des fins plus dangereuses que celles déclarées.

Les créanciers hypothécaires sont tenus de déclarer promptement à l'Assureur (si ce dernier leur est connu), les circonstances qui aggravent les risques stipulés dans la police, entre autres toute inoccupation ou vacance de plus de 30 jours consécutifs ou tous changements dans les droits de propriété et qui résultent de leurs faits et gestes si elles sont de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement du taux de prime, l'appréciation du risque ou la décision de maintenir l'assurance, à charge pour eux d'acquitter, sur demande raisonnable, les surprimes afférentes aux aggravations dépassant les normes d'acceptation fixées pour le présent contrat et cela au tarif établi à cet égard et pour la durée du contrat restant à courir à compter du début des aggravations en question.

Art. 2. Subrogation

À concurrence des indemnités versées par lui aux créanciers hypothécaires, l'Assureur est subrogé dans les droits de ces derniers contre les débiteurs ou propriétaires auxquels il se croit justifié d'opposer un motif de non-garantie, les créanciers hypothécaires n'en demeurant pas moins en droit de recouvrer le solde de leurs créances avant que la subrogation ci-dessus puisse être exercée. L'Assureur se réserve cependant le droit d'acquitter les créances intégralement, auquel cas il a droit au transfert de celles-ci et de toutes les sûretés les garantissant.

Art. 3. Pluralité d'assurances

Si d'autres assurances sont, à quelque titre que ce soit, acquises aux créanciers hypothécaires, les indemnités qu'ils peuvent en recevoir doivent être prises en ligne de compte pour la détermination des sommes qui leur sont payables.

Art. 4. Présentation des demandes d'indemnité

En cas d'absence ou incapacité de l'Assuré, ou s'il refuse ou néglige de présenter les déclarations de sinistre ou formulaires de demandes d'indemnité exigées par le contrat, ces déclarations peuvent être faites par les créanciers hypothécaires dès qu'ils sont au courant des sinistres, les formulaires de demande devant dès lors être produits par eux dans les meilleurs délais.

Art. 5. Cessation ou modification

Les effets de la présente clause prennent fin en même temps que le contrat. L'Assureur se réserve cependant le droit de résilier le contrat, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'article 2477 et 2478 du Code civil du Québec, et de donner aux créanciers hypothécaires, par courrier recommandé, un préavis de quinze jours de toute résiliation ou modification pouvant leur causer préjudice.

Art. 6. Transfert de droits

Si les créanciers hypothécaires ou leurs ayants droit acquièrent, par saisie ou autrement, les titres ou les droits de propriété des biens assurés, ils ont droit dès lors au bénéfice de la présente assurance tant qu'elle demeure en vigueur. Aux conditions ci-dessus (lesquelles doivent par ailleurs prévaloir en ce qui concerne les intérêts des créanciers hypothécaires entre toutes les dispositions du contrat entrant en conflit avec elles), les sinistres sont payables directement aux créanciers hypothécaires ou à leurs ayants droit.

RÉSILIATION POLICE NO. : M64-9629

En contrepartie de la ristourne indiquée ci-dessous dont l'Assuré accuse par les présentes réception, le présent contrat est résilié et remis à l'Assureur.

DATE DE LA RÉSIL IATION			MÉTHODE DE RÉSILIATION		RAISON	RISTOURNE
Jour	Mois	An	Tarif courte durée	Prorata		
			☐	☐		

SIGNATURES

CRÉANCIER

ASSURÉ

POLICENO [REDACTED]

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
14	09	2023	14	09	2024

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ

VINCENT GERVAIS-MOREAU

[REDACTED]

art.54

COURTIER No 5306 **TÉL. (581) 531-0877**

GOSSELIN DUPUIS ASSURANCES INC.
5100, RUE DES TOURNELLES
BUREAU 500
QUEBEC QC G2J 1E4
www.gosselindupuis.com
info@gda.live

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE 750 MONSEIGNEUR DE LAVAL BOULEVARD APP 403
BAIE-SAINT-PAUL, QC G3Z 2V5

NOM DES ASSURÉS VINCENT GERVAIS-MOREAU

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	MONTANT
[REDACTED]		

INTÉRÊT ADDITIONNEL: GARANTIE 0001 ASSUJETTIE À LA CLAUSE HYPOTHÉCAIRE

art.54

BANQUE CIBC

2040, RUE BLANCHE-LAMONTAGNE QUEBEC QC G1C 0G9

art.54

[REDACTED]

Attention!
Cette copie doit être
acheminée à votre
créancier sans délai.

**CLAUSE RELATIVE AUX GARANTIES HYPOTHÉCAIRES
(FORMULE APPROUVÉE PAR LE BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA)**

Article premier	Violation du contrat
Ne sont pas opposables aux créanciers hypothécaires les actes, négligences ou déclarations des propriétaires, locataires ou occupants des biens assurés, notamment en ce qui concerne les transferts d'intérêts, la vacance ou l'inoccupation, ou l'affectation des lieux à des fins plus dangereuses que celles déclarées.	
Les créanciers hypothécaires sont tenus de déclarer promptement à l'Assureur (si ce dernier leur est connu), les circonstances qui aggravent les risques stipulés dans la police, entre autres toute inoccupation ou vacance de plus de 30 jours consécutifs ou tous changements dans les droits de propriété et qui résultent de leurs faits et gestes si elles sont de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement du taux de prime, l'appréciation du risque ou la décision de maintenir l'assurance, à charge pour eux d'acquitter, sur demande raisonnable, les surprimes afférentes aux aggravations dépassant les normes d'acceptation fixées pour le présent contrat et cela au tarif établi à cet égard et pour la durée du contrat restant à courir à compter du début des aggravations en question.	
Art. 2. Subrogation	À concurrence des indemnités versées par lui aux créanciers hypothécaires, l'Assureur est subrogé dans les droits de ces derniers contre les débiteurs ou propriétaires auxquels il se croit justifié d'opposer un motif de non-garantie, les créanciers hypothécaires n'en demeurant pas moins en droit de recouvrer le solde de leurs créances avant que la subrogation ci-dessus puisse être exercée. L'Assureur se réserve cependant le droit d'acquitter les créances intégralement, auquel cas il a droit au transfert de celles-ci et de toutes les sûretés les garantissant.

Art. 3. Pluralité d'assurances	Si d'autres assurances sont, à quelque titre que ce soit, acquises aux créanciers hypothécaires, les indemnités qu'ils peuvent en recevoir doivent être prises en ligne de compte pour la détermination des sommes qui leur sont payables.
Art. 4. Présentation des demandes d'indemnité	En cas d'absence ou incapacité de l'Assuré, ou s'il refuse ou néglige de présenter les déclarations de sinistre ou formulaires de demandes d'indemnité exigées par le contrat, ces déclarations peuvent être faites par les créanciers hypothécaires dès qu'ils sont au courant des sinistres, les formulaires de demande devant dès lors être produits par eux dans les meilleurs délais.
Art. 5. Cessation ou modification	Les effets de la présente clause prennent fin en même temps que le contrat. L'Assureur se réserve cependant le droit de résilier le contrat, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'article 2477 et 2478 du Code civil du Québec, et de donner aux créanciers hypothécaires, par courrier recommandé, un préavis de quinze jours de toute résiliation ou modification pouvant leur causer préjudice.
Art. 6. Transfert de droits	Si les créanciers hypothécaires ou leurs ayants droit acquièrent, par saisie ou autrement, les titres ou les droits de propriété des biens assurés, ils ont droit dès lors au bénéfice de la présente assurance tant qu'elle demeure en vigueur. Aux conditions ci-dessus (lesquelles doivent par ailleurs prévaloir en ce qui concerne les intérêts des créanciers hypothécaires contre toutes les dispositions du contrat entrant en conflit avec elles), les sinistres sont payables directement aux créanciers hypothécaires ou à leurs ayants droit.



GOSSELIN & DUPUIS
ASSURANCES

VINCENT GERVAIS-MOREAU

art.54

Le 7 août 2023

Votre assurance habitation

Numéro de police : [REDACTED]

Date de prise d'effet : 14 septembre 2023

Bonjour,

Nous sommes ravis de vous compter parmi nos clients. Aussi, vous trouverez ci-joint le renouvellement de votre contrat d'assurance souscrit par notre cabinet de courtage auprès d' Intact Assurance. Nous sommes convaincus que les protections proposées répondront à vos besoins et que vous obtiendrez, auprès de cet assureur comme de nous, un service à la hauteur de vos attentes. Entre autres, en cas de sinistre, le Service de l'indemnisation d' Intact Assurance est en mesure de prendre en charge vos réclamations 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles nous faisons affaire avec Intact Assurance.

Veillez lire attentivement votre contrat d'assurance et nous aviser de tout changement qui pourrait entraîner des modifications à ce dernier. À titre d'exemple, vous trouverez au verso de cette lettre une liste d'éléments qui pourraient entraîner une modification au contrat d'assurance.

Dorénavant, notez que l'ensemble de vos documents d'assurance sont disponible dans votre Espace client.

Vous accédez à Espace client pour la première fois?

Téléchargez l'application Intact Assurance ou visitez **intact.ca/espaceclient** et configurez l'accès à votre compte. Pour ce faire, vous aurez besoin de votre courriel, de votre numéro de police et du **NIP figurant sur le résumé de police**.

Veillez noter que notre cabinet offre des produits d'assurance d'au moins trois assureurs en assurance de dommages des particuliers. Pour toute question, consultez notre site Web ou parlez-en avec votre courtier.

Votre courtier

IMPORTANT

✓ 10 QUESTIONS À VOUS POSER...

LORS DU RENOUELEMENT DE VOTRE CONTRAT d'assurance habitation

Si vous répondez oui à l'une des questions ci-dessous, vous devriez en informer votre courtier. Il est important de communiquer avec ce dernier afin de lui faire part de tout changement pouvant entraîner des modifications à votre contrat d'assurance.

Question 1 ☐ Avez-vous effectué ou prévoyez-vous effectuer des rénovations ou des réparations importantes à votre résidence ?

Question 2 ☐ Avez-vous acquis des biens augmentant de façon significative la valeur de vos biens, par exemple :

- ☐ Du matériel informatique ou multimédia ?
- ☐ Des bijoux, des objets de valeur, des antiquités, des œuvres d'art, un vélo de valeur ou un cellier à vin ?

Question 3 ☐ Avez-vous installé une piscine, un spa ou un sauna ?

Question 4 ☐ Avez-vous un chauffe-eau individuel qui a plus de 10 ans ou avez-vous installé un chauffage auxiliaire (bois, gaz, huile, etc.) ?

Question 5 ☐ Exercez-vous des activités professionnelles ou commerciales (ou effectuez-vous du télétravail) à votre résidence ou y conservez du matériel professionnel tels des outils, de l'équipement informatique, etc. ?

Question 6 ☐ Avez-vous fait installer ou fait désactiver votre système d'alarme ?

Question 7 ☐ Êtes-vous devenu propriétaire d'un animal tels un chien, un animal exotique, etc. ?

Question 8 ☐ Est-ce qu'une nouvelle personne habite à votre résidence ?

Question 9 ☐ Louez-vous ou prévoyez-vous louer votre habitation à un tiers, incluant les échanges de maison et les locations de courte durée ?

Question 10 ☐ Avez-vous des biens entreposés hors de votre maison, par exemple des objets personnels laissés dans un chalet loué temporairement, à un terrain de camping ou dans un entrepôt ?

Cette liste de questions est présentée à titre d'exemple seulement et n'est pas exhaustive. En cas de doute au sujet des informations à transmettre, communiquez avec votre courtier. À titre de professionnel certifié qui respecte un code de déontologie régissant ses activités, il saura vous conseiller et identifier avec vous le produit le mieux adapté à vos besoins.



Intact Compagnie d'assurance
(La Compagnie/L'Assureur)

Le 7 août 2023

Numéro de police : [REDACTED]

VINCENT GERVAIS-MOREAU
[REDACTED]

art.54

Changements importants à votre contrat d'assurance

Assurance habitation

Bonjour,

Nous nous engageons à vous offrir une expérience client exceptionnelle ainsi qu'à vous fournir des solutions d'assurance qui protègent ce qui est important pour vous. En réponse aux défis mondiaux contemporains, nous avons mis à jour votre protection. Votre contrat comprend les changements suivants :

Modification de la section définition

Pour préciser une nouvelle exclusion des cyberincidents :

L'ajout des définitions de **système informatique** et de **cyberincident**;

Première partie – Garanties pour les dommages aux biens

Biens exclus

- L'ajout d'exclusions claires et nettes pour les cryptomonnaies et les jetons non fongibles. Ces biens n'étaient pas couverts auparavant, vu l'exclusion des données, mais de nouvelles exclusions pour toute perte ou tout dommage subi ont été ajoutées par souci de clarté.

Exclusions générales

- L'exclusion « contamination » a été renommée « maladie transmissible ». Elle a été révisée pour désormais exclure toute perte découlant de toute maladie transmissible, de tout virus, de toute bactérie ou de tout autre micro-organisme.
- Toute perte découlant d'un cyberincident sera désormais exclue.

Des solutions d'assurance pour mieux vous protéger

Des solutions de cyberassurance, comme l'avenant S.O.S. Identité, offrent des conseils préventifs et une cyberprotection. Parlez à votre courtier à propos de ce produit.

Deuxième partie – Garanties pour la responsabilité civile

Exclusions générales

- L'exclusion « maladies » a été renommée « maladie transmissible ». Elle a été révisée pour désormais exclure toute perte découlant de toute maladie transmissible, de tout virus, de toute bactérie ou de tout autre micro-organisme.

Prenez note que cette lettre n'est qu'un résumé des changements apportés à votre couverture. Veuillez vous référer à votre contrat d'assurance pour tous les détails de votre couverture, y compris une liste complète des conditions et des exclusions. Si vous avez des questions au sujet de votre police ou de ces changements, veuillez communiquer avec votre courtier Gosselin Dupuis assurances inc..

Nous vous remercions d'avoir choisi Intact Assurance pour vous aider à protéger ce qui est important pour vous.

Cordialement.

L'équipe d'Intact Assurance



Intact Compagnie d'assurance
(La Compagnie/L'Assureur)

Période d'assurance
14 sep. 2023 au 14 sep. 2024

Raison de l'émission
Votre renouvellement

Numéro de police : [REDACTED]

VINCENT GERVAIS-MOREAU

art.54

art.54



Bonne nouvelle, le papier c'est terminé!

Inscrivez-vous dès maintenant pour accéder à vos nouveaux documents.

Bonjour,

Dans l'Espace client et sur l'application Intact Assurance, vous pouvez consulter vos documents d'assurance, relevés de paiements, votre preuve d'assurance numérique et demander une assistance routière (si applicable). C'est aussi la façon idéale de soumettre une réclamation et d'en faire le suivi facilement, et même de communiquer avec un conseiller en indemnisation par clavardage. Afin de vous offrir les avantages du service numérique, **vos documents sont maintenant accessibles par voie électronique et ne vous seront plus envoyés par la poste.**

Veillez suivre les trois étapes ci-dessous pour vous inscrire et accéder à vos documents d'assurance. Une fois votre inscription effectuée, vous recevrez un avis par courriel chaque fois qu'un changement sera apporté à votre contrat.



1

Accédez à vos documents en ligne en tout temps :

- Numérisez le code QR figurant à gauche avec l'appareil photo de votre téléphone intelligent pour télécharger l'application Intact Assurance; ou
- Visitez le site intact.ca/espaceclient

2

Pour vous inscrire, utilisez les renseignements suivants :

- Votre numéro de police : [REDACTED]
- Votre NIP [REDACTED] [art.54](#)

3

Passez en revue vos documents

- Une fois votre inscription effectuée, vous pouvez modifier vos préférences d'impression dans la section « Profil ».

Il est important que vous consultiez votre contrat d'assurance en ligne pour vous assurer qu'il répond toujours à vos besoins.

Si vous avez des questions :

- **au sujet de votre assurance**, veuillez communiquer avec votre courtier : Gosselin Dupuis assurances inc. au 581 531 0877.
- **au sujet de votre inscription en ligne**, ou si vous avez besoin d'une copie imprimée de vos documents d'assurance, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 844 313 7980.

Nous vous remercions d'avoir choisi Intact Assurance.

Cordialement,

L'équipe d'Intact Assurance

Déclaration de l'offre d'hébergement

- | | |
|----|---|
| 2 | <u>Établissement</u> |
| 3 | <u>Exploitant</u> |
| 4 | <u>Représentant</u> |
| 5 | <u>Général</u> |
| 6 | <u>Commodités</u> |
| 7 | <u>Services</u> |
| 8 | <u>Activités sur place</u> |
| 9 | <u>Preuve d'assurance</u> |
| 10 | <u>Acceptations et signatures</u> |

Établissement

Adresse principale de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Nom de l'établissement (appellation) *

403 PIGNORONDE

No civique

750

Odonyme

boulevard Monseigneur-De Laval

Subdivision (Appartement, bureau ou local) 403

Code postal

G3Z2V5

Municipalité

Baie-Saint-Paul

Province

Québec

Téléphones et courriel de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Téléphone principal

art.54

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Téléphone sans frais

Courriel info@rentposhproperties.com

Communication

Langue de communication

Français

Adresse de correspondance

Contact

Multimédia

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Blogue français

Adresse anglaise identique ☐

Blogue anglais

Facebook français

Adresse anglaise identique ☐

Facebook anglais

Instagram français

Adresse anglaise identique ☐

Instagram anglais

Site Internet français

www.rentposhproperties.com

Adresse anglaise identique ☒

Site Internet anglais

Twitter / X français

Adresse anglaise identique ☐

Twitter / X anglais

Catégorie de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Catégorie

Établissements d'hébergement touristique général

Genre de l'établissement

Résidences de tourisme

Types et nombre d'unités d'hébergement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Total des unités	1
Nombre de chambres	0
Nombre de suites	0
Nombre d'appartements	0
Nombre d'appartements/maisons/chalets	1
Nombre d'appartements/condo	1
Nombre de chambres pour appartement/condo	0
Nombre de maisons	0
Nombre de chambres pour maison	0
Nombre de chalets	0
Nombre de chambres pour chalet	0
Nombre de lits en dortoir	0
Nombre de sites à camper	0
Capacité maximale de l'établissement (Nombre de personnes)	12

Saisonnalité

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Indicateur de saisonnalité

Annuelle

Début période 1 (jour)

Début période 1 (mois)

Fin période 1 (jour)

Fin période 1 (mois)

Y a-t-il 2 périodes d'exploitation?

Non

Début période 2 (jour)

Début période 2 (mois)

Fin période 2 (jour)

Fin période 2 (mois)

Description physique de l'établissement

(Cette brève description sera utilisée à des fins administratives et ne sera pas jamais diffusée sur des outils informationnels ou promotionnels.) *

Magnifique condo avec vue sur Baie-saint-Paul et le fleuve.

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de l'exploitant

VINCENT GERVAIS-MOREAU

Forme juridique

Entreprise individuelle

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ le cas échéant)

Adresse de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Numéro civique

art.54

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme

Municipalité

Succursale

Code postal

Détails de l'adresse

Province

Québec

Pays

Canada

Municipalité postale

Québec

Téléphones et courriel de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Téléphone principale

4182558055

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel

evaluationvgm@gmail.com

Représentant

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de famille

Roman Augusta

Prénom

Michael Alexander

Sexe Homme

Adresse du représentant

Numéro civique

24

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme

rue Mont-Carmel

Municipalité

Québec

Succursale

Code postal

G1R4A4

Détails de l'adresse

Province

Québec

Pays

Canada

Municipalité postale

Québec

Téléphones et courriel du représentant

Téléphone principale

art.54

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel

michael@rentposhproperties.com

Général

Accessibilité universelle

Votre établissement a-t-il été certifié par Kéroul pour l'accès aux personnes handicapées ? **Non** ☒ **Oui** ☐

Si non, est-ce que votre établissement est, selon vous :
Partiellement accessible

Expérience (maximum de 5) (Ces renseignements peuvent être diffusés)

À la campagne	☒
Bord de l'eau	☒
Historique	☐
À la ferme	☐
Boutique-hôtel	☐
Insolite	☐
À la montagne	☒
Centre-ville	☐
Ressourcement	☐
Affaires	☐
Design	☐
Retraités	☐
Auberge	☐
En forêt	☐
Rustique	☐
Autochtone	☐
Familial	☐

Clientèle (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Groupes	☒
Personnes seules	☐
LBGTQ+	☒
Aînés	☐
Enfants / Adolescents	☒
Familles	☒
Personnes avec une déficience	☐

Tarification (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Prix maximal de l'unité la moins chère 250,00 \$

Prix maximal de l'unité la plus chère 850,00 \$

Modes de paiements acceptés (Ces renseignements peuvent être diffusés)

American Express ☒

Carte de débit ☐

Discover ☒

JCB ☐

MasterCard ☒

Visa ☒

Paypal ☐

Transfert bancaire électronique ☐

Google Pay ☐

Apple Pay ☐

Commodités (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Cuisine	
Cuisine	☒
Cuisinette	☐
Essentiels de cuisine (huile, sel et poivre, etc.).	☒
Vaisselle et couverts	☒
Réfrigérateur	☒
Petit réfrigérateur	☐
Four grille-pain	☒
Cuisinière	☒
Micro-ondes	☒
Lave-vaisselle	☒
Cafetière	☒

Chambre	
Literie	☒
Serviettes	☒

Salle de bain et buanderie	
Articles essentiels (shampooing, savon, papier de toilette)	☒
Baignoire	☒
Douche	☒
Eau chaude	☒
Fer à repasser	☒
Laveuse	☒
Salle de bain privée	☒
Salle de bain partagée	☐
Sécheuse	☒
Séchoir à cheveux	☒

Sécurité

Détecteur de fumée	☒
Détecteur de monoxyde de carbone	☒
Extincteur	☒
Trousse de premiers soins	☒

Extérieur

Aire de pique-nique	☒
Bain à remous/spa	☐
Barbecue	☐
Cour privée	☐
Mobilier d'extérieur	☐
Terrasse ou balcon privé	☒

Chauffage et climatisation

Air climatisée	☒
Chauffage	☒
Foyer au bois	☐
Foyer au gaz	☒
Poêle à combustion	☐

Internet et bureau

Espace de travail	☒
Réseau sans-fil cellulaire (LTE, 3G, 5G)	☐
Téléphone	☐
Wifi gratuit	☒
Wifi avec frais	☐

Famille

Salle de jeux intérieur	☐
Terrain de jeux pour enfants	☐
Lit de bébé	☐

Autre	
Équipement audiovisuel / audio	☐
Salon commun	☐
Sauna	☐
Télévision	☒

Services (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Accueil	
Arrivée autonome	☐
Boîte à clé sécurisée	☐
Navette aéroportuaire	☐
Réception	☐
Réservation obligatoire	☐
Transport de bagage	☐
Transport en commun	☐

Sur place	
Bloc sanitaire	☐
Boutique	☐
Buanderie	☐
Centre de détente	☐
Consigne	☐
Cuisine commune	☐
Eau potable	☐
Garde d'enfants	☐
Rampe de mise à l'eau	☐
Remise pour bicyclette	☐
Salle communautaire	☐
Station de vidange	☐
Vente de glace	☐
Vente de bois	☐
Vente de propane	☐
Vente d'essence	☐
Vente d'équipements de chasse et pêche	☐

Services — Clientèles d'affaires	
Centre d'affaires	☐
Salle de réception, réunion ou congrès	☐
Salle de spectacle / auditorium	☐

Stationnement

Stationnement extérieur gratuit	☒
Stationnement extérieur payant	☐
Stationnement intérieur gratuit	☐
Stationnement intérieur payant	☐

Développement durable

Borne de recharge pour automobiles	☒
Recyclage	☒

Location

Autos	☐
Canot	☐
Embarcations	☐
Équipement de camping	☐
Fatbike	☐
Kayak	☐
Literie	☐
Motoneige	☐
Pédalo	☐
Planche à neige	☐
Planche à pagaie	☐
Prêt-à-camper	☐
Quad/VTT	☐
Raquettes	☐
Skis	☐
Ski de fond	☐
Vélo	☐
Vélo de montagne	☐

Restauration	
Service de restauration: déjeuner	☐
Service de restauration: dîner	☐
Service de restauration: souper	☐
Dépanneur licencié	☐
Repas à la ferme	☐
Aubergiste	☐
Bar - permis d'alcool	☐

Autre	
Animaux admis SANS FRAIS	☐
Animaux admis AVEC FRAIS	☒

Activités sur place (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Activités culturelles	
Cinéma / film	☐
Tours guidés	☐

Famille	
Animation pour enfants	☐

Sports terrestres	
Golf	☐
Golf miniature	☐
Loisirs organisés	☐
Soccer	☐
Planche à roulettes	☐
Basketball	☐
Galets (Shuffleboard)	☐
Randonnée pédestre	☐
Croquet	☐
Fers	☐
Pétanque	☐
Patins à roues alignées	☐
Hébertisme	☐
Tennis	☐
Volleyball	☐
Vélo	☐
Équitation	☐
Badminton	☐
Baseball	☐
Vélo de montagne	☐
Tir à l'arc	☐

Nature

Belvédère	☐
Chasse	☐
Croisière / excursion en bateau	☐
Géocaching	☐
Interprétation du milieu	☐
Observation astronomique	☐
Observation de la faune	☐
Observation de la flore	☐
Pêche	☐

Sport nautiques

Canot	☐
Kayak	☐
Glissade d'eau	☐
Jeux d'eau	☐
Pédalo	☐
Piscine intérieure	☐
Piscine extérieure	☐
Plage	☐
Planche à pagaie	☐
Planche à voile	☐
Plongée sous-marine	☐
Plongée en apnée	☐
Rabaska	☐
Rafting	☐
Surf	☐
Voilier	☐

Acceptation et signature

Déclaration de culpabilité

Avez-vous été reconnu(e) coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☒ **Non**

☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Déclaration - exploitation sexuelle des mineurs

Dans la dernière année, l'établissement a mis en place des mesures afin de sensibiliser les employés, les clients et les visiteurs au caractère criminel de l'exploitation sexuelle des mineurs.

☒ **Non**

☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature des mesures mises en place :

Diffusion

Les données relatives à l'établissement fournies dans cette déclaration peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (BonjourQuebec.com).



J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.



J'accepte que tous les renseignements, à l'exception de l'adresse de mon établissement, soient ainsi utilisés à des fins informationnelles. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans BonjourQuebec.com.



Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Prénom

Michael Alexander

Nom

Roman Augusta

Date de la déclaration: 29 septembre 2023

De: Renouvellement CITQ
Envoyé: 2 octobre 2023 05:31
À: Michael Alexander Roman Augusta
Objet: CITQ Enregistrement # 303436 - 403 PIGNORONDE - IMPORTANT - Non-conformité de votre demande de renouvellement



Le 02 octobre 2023
Michael Alexander Roman Augusta
24, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A4
N/Réf. : Établissement no 303436 - 403 PIGNORONDE
Adresse : 403-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général
Objet : Avis de non-conformité de votre demande de renouvellement d'enregistrement

Bonjour,

Nous avons communiqué avec vous dans les dernières semaines pour vous informer que l'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique venait à échéance **le 30 septembre 2023**.

Nous vous avons informé que votre demande de renouvellement n'était pas conforme aux exigences de la *Loi sur l'hébergement touristique* ((2021, chapitre 30; ci-après la « Loi ») et du *Règlement sur l'hébergement touristique* édicté par le décret n° 1252-2022 du 22 juin 2022 (ci-après le « Règlement ») et ce, en raison de documents manquants. À ce jour, nous constatons que votre dossier n'est toujours pas conforme à ces exigences.

Afin de régulariser votre dossier et d'éviter toute action de notre part, nous vous demandons de nous faire parvenir, **dans un délai de quinze jours de la signification de la présente**, le ou les éléments suivants :

- les droits d'enregistrement au montant de 145.00 \$ (facture numéro F000239963), en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#). (article 7 du Règlement)

Nous vous rappelons que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique sans enregistrement est passible d'amendes de Revenu Québec.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489

info@citq.qc.ca • www.citq.info

1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De: # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>
Envoyé: 6 janvier 2025 10:57
À: François Teisceira Lessard
Objet: CITQ Établissement # 303436 - Renouvellement de l'enregistrement



Le 9 novembre 2022

François Teisceira Lessard
139, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 8B9

N/Réf. : Établissement n° 303436
Adresse : 403-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 septembre 2023.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, un avis écrit doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. L'avis écrit que vous possédez déjà est toujours valide et doit continuer à être affiché.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement (303436).

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

November 22

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

This content is extracted to AzureBlobStorage



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

VOTRE FORMULAIRE DE CESSATION/ABANDON D'ACTIVITÉS

Date de création du formulaire

17 juillet 2024 13h31

1. Numéro d'enregistrement / numéro de référence

303436

2. Numéro d'exploitant

734695

3.1 Nom de l'établissement (ou numéro d'enregistrement le cas échéant)

403 PIGNORONDE

3.2 Adresse de l'établissement

750 Boulevard Monseigneur-De Laval

3.3 Appartement, bureau ou local

403

3.4 Ville

Baie-Saint-Paul

3.5 Code postal

G3Z 2V5

4. Date de cessation d'exploitation

31-07-2024

5. Raison de la fermeture (Exemple : Maladie, vente, location à long terme, etc.)

je ne le loue plus.

6. Nom de l'exploitant ou de son représentant

VINCENT GERVAIS-MOREAU

Je m'engage à enlever mes enseignes, cesser toute publicité démontrant que j'exploite un établissement d'hébergement touristique et, le cas échéant, retirer et détruire mon certificat d'enregistrement.

- Oui, je m'engage

Formulaire rempli par:

Michael Alexander Roman Augusta

*** Votre courriel:**

office@rentposhproperties.com

Le 05 août 2024

Michael Alexander Roman Augusta
403 PIGNORONDE
24, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A4

N/Réf. : Enregistrement n° 303436

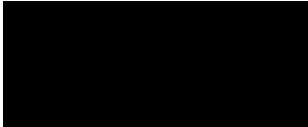
Objet : Confirmation de fermeture de votre dossier

Bonjour,

Comme suite aux démarches que vous avez effectuées auprès de la CITQ, nous confirmons que le dossier de votre établissement, appartenant à la catégorie «Établissements d'hébergement touristique général » portant le numéro 303436 est fermé en date du 30 juillet 2024.

Nous désirons vous rappeler que si vous reprenez vos activités de location à court terme, il vous faudra effectuer une nouvelle demande d'enregistrement en utilisant notre formulaire de demande en ligne sur notre site internet : www.citq.info

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

 art.54

Julie Tremblay
Agente d'administration



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

403 PIGNORONDE

403-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2V5

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

303436

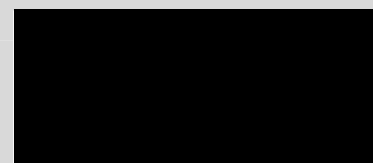
NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

art.54



DÉLIVRÉ LE : **2022-10-01**

EXPIRE LE : **2023-09-30**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De: # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>
Envoyé: 6 janvier 2025 10:57
À: François Teisceira Lessard
Objet: CITQ Établissement # 303436 - Renouvellement de l'enregistrement



Le 9 novembre 2022

François Teisceira Lessard
139, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 8B9

N/Réf. : Établissement n° 303436
Adresse : 403-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 30 septembre 2023.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, un avis écrit doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. L'avis écrit que vous possédez déjà est toujours valide et doit continuer à être affiché.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement (303436).

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

November 22

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

This content is extracted to AzureBlobStorage

Vachon, Gabrielle

De: # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>
Envoyé: 20 décembre 2024 09:42
À: francois@bnbcpilote.com
Objet: CITQ Enregistrement # 303436 - IMPORTANT - Certificat d'enregistrement
Pièces jointes: 303436 - Certificat enregistrement.pdf



Le 30 juin 2023

François Teisceira Lessard
139, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 8B9

N/Réf. : Enregistrement n° 303436 - 403 PIGNORONDE
Adresse : 403-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

La nouvelle *Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal* a été adoptée le 7 juin 2023 et est maintenant en vigueur.

En vertu de celle-ci, l'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique prend dorénavant la forme d'un certificat d'enregistrement qui porte la signature de la ministre et contient le numéro d'enregistrement, l'adresse et la catégorie de l'établissement, le nombre d'unités d'hébergement offertes en location, les dates de délivrance et d'expiration du certificat et, le cas échéant, le nom de l'établissement.

Puisque l'établissement cité en rubrique possède en date d'aujourd'hui un enregistrement valide en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, nous vous transmettons ci-joint son nouveau certificat d'enregistrement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, ce certificat doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux plateformes numériques d'hébergement transactionnelles assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandée par les exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe CITQ

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

403 PIGNORONDE

403-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2V5

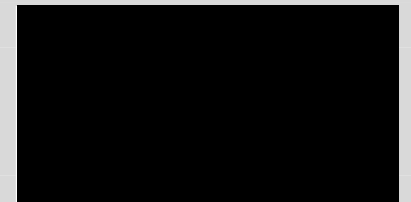
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

303436

NOMBRE D'UNITÉS

1

art. 54



Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

DÉLIVRÉ LE : **2022-10-01**

EXPIRE LE : **2023-09-30**

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.



Les documents suivants sont disponibles en ligne en tout temps :

- Résumé de votre police
- Relevé/Facture
- Contrat d'assurance
- Lettres et avis (si applicable)
- Termes du contrat et entente

FRANCE DUGRE

art.54

Bonjour,

Merci de faire confiance à Intact Assurance pour vos besoins d'assurance.

Dorénavant, l'ensemble de vos documents est disponible dans votre Espace client sécurisé, offert sur intact.ca ou dans l'application Intact Assurance. Seuls certains d'entre eux vous sont envoyés par la poste.

Vous désirez une copie imprimée de votre contrat? Vous pouvez l'imprimer à partir de l'Espace client ou communiquer avec votre courtier.



Assurance habitation

Renouvellement - Numéro de police : art.54

Prochain paiement :	Date	Montant	Durée du contrat
	26 mars 2023	931,95 \$	1 an

Rabais et avantages inclus dans votre contrat :

Inclusion du télétravail

Vous bénéficiez d'une couverture minimale de 7 500 \$ pour vos biens à usage professionnel.

L'importance d'imprimer à bon escient

Chez Intact Assurance, nous avons à cœur de respecter l'environnement et ses ressources limitées. Nous vous invitons donc à consulter tous vos documents d'assurance en y accédant à partir d'Espace client, maintenant offert sur votre téléphone intelligent grâce à l'application Intact Assurance.

Téléchargez-la dès aujourd'hui.



Espace Client sur intact.ca
ou sur l'application mobile

Voici votre NIP pour vous inscrire :

art.54

Questions?

Votre courtier peut vous conseiller sur :

- Vos couvertures et nos produits
- Des changements à votre contrat
- Votre relevé/facture
- Une situation d'urgence

Votre courtier :



Essor Assurances

1 877 883 7767

info@essor.ca

Courtier N° 25BB



Une réclamation?

1 866 464 2424

Résumé de votre police



Durée du contrat : 26 mars 2023 au 26 mars 2024

Numéro de police : [REDACTED]

Raison de l'émission : Renouvellement

IMPORTANT



Accédez à vos documents en tout temps avec l'Espace client et l'application Intact Assurance!

Vous trouverez ci-dessous le résumé de votre police. Pour obtenir tous les détails de votre contrat, notamment vos protections, vos options, vos franchises et vos rabais applicables, consultez votre Espace client sur intact.ca et l'application mobile Intact Assurance. Pour vous inscrire, veuillez utiliser le NIP suivant : [REDACTED]

Prime



art.54

Le saviez-vous?

Chez Intact Assurance, nous avons une gamme complète de produits à vous proposer afin de mieux vous protéger. Ces protections pourraient aussi vous faire économiser. Contactez votre courtier pour vérifier votre admissibilité et obtenir plus de détails.



Économisez tout en étant protégé

En plus de prévenir d'éventuels sinistres, vous pourriez faire des économies si votre maison est munie soit d'un système de prévention du feu et du vol, soit d'un système de détecteurs de fuite d'eau et de coupure d'eau automatique.



Vous avez fait des rénovations? Profitez de l'occasion pour protéger ces valeurs ajoutées!

Si vous avez apporté des améliorations à votre résidence au cours de la dernière année, il pourrait être avantageux de réexaminer vos protections d'assurance. Qui sait, ces rénovations pourraient possiblement vous faire profiter de certains rabais applicables.

Profitez de l'occasion pour revoir le coût de reconstruction de votre habitation et ainsi confirmer que votre montant d'assurance correspond bien à vos besoins.



Intact Compagnie d'assurance
2450, rue Girouard Ouest
St-Hyacinthe, QC J2S 3B3



Période d'assurance
26 mars 2023 au 26 mars 2024

Date de la facture
26 jan. 2023

Numéro de police

FRANCE DUGRE

art.54

Votre courtier :

ESSOR Service Client Module 1
ESSOR ASSURANCES
2500, RUE BEAUREVOIR
BUREAU 350, ENTRÉE A
QUEBEC QC G2C 0M4

essor.ca
essor@essor.ca
1 877 883 7767
Courtier N° 25BB



Assurance habitation

Facture de renouvellement

Date de prise
d'effet

Description

Montant

art.54

Assurez-vous d'avoir en tout temps les fonds
nécessaires pour couvrir votre paiement évitant ainsi
des frais de paiement non honoré.

▼ Détachez ici et retournez le bordereau avec votre paiement. ▼

Voir verso pour d'autres détails des conditions ---▶



Intact Compagnie d'assurance
2450, rue Girouard Ouest
St-Hyacinthe, QC J2S 3B3

DUGRE FRANCE

art.54 Votre bordereau de paiement

Période d'assurance	Plan de paiement	Numéro de police	Payez ce montant	Date d'échéance
26 mars 2023 au 26 mars 2024	Un paiement			26 mars 2023
☐ Pour adhérer aux prélèvements bancaires mensuels, si admissible (incluant des frais de 1,75 %) Retournez un chèque avec la mention «annulé» et la partie détachable. ☐ Pour adhérer aux prélèvements bancaires, si admissible (sans frais d'intérêts) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 Retournez un chèque avec la mention «annulé» et la partie détachable.			Services bancaires en ligne Sélectionnez Intact Compagnie d'assurance - Québec dans la liste des fournisseurs en utilisant votre numéro de police en référence.	

Votre calendrier de paiements

Vous avez actuellement un plan de paiement en un versement unique.

NOTE IMPORTANTE : Votre police comporte une **durée déterminée**. Si vous la résiliez pendant cette période, Intact Assurance conservera la prime acquise. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec votre courtier.

Modalité de paiement

Prélèvements mensuels (si admissible)

- Vos paiements seront répartis également et prélevés automatiquement de votre compte bancaire. Un versement initial pourrait être demandé.
- La date de prélèvement coïncide avec la prise d'effet de la police mais peut être changée selon vos besoins.
- Vous recevrez un calendrier révisé pour tout changement de vos paiements ou de votre police.

Prélèvements courte durée (si admissible)

- Fréquence de paiements 1-2-3-4 par intervalle de 30 jours.
- La date de prélèvement bancaire coïncide avec la prise d'effet de la police.
- Vous recevrez un calendrier révisé pour tout changement à votre police ou à vos prélèvements.

Paieement unique Internet

- Le paiement de la prime annuelle est requis dès la prise d'effet de la police.

Deux paiements

- Le 1er paiement est payable à la date d'échéance inscrite sur votre facture.
- Le 2e paiement est payable dans les 60 jours suivants.

Intérêts et frais

- Pour les prélèvements mensuels, des frais d'intérêts de 1,75 % de la prime totale, correspondant à un taux annuel d'environ 4,60 % (pouvant varier selon la législation provinciale applicable ou toute modification apportée à la police, par avenant ou autrement), sont répartis également entre vos paiements mensuels pour la durée de votre police.
- Des frais de 40 \$ s'appliquent au paiement refusé par votre institution financière.
- Des frais de 40 \$ s'appliquent lors de la remise en vigueur d'une police résiliée pour non-paiement de la prime.
- Des frais d'étalement de 20 \$ s'appliquent au plan «Deux paiements».

NOTE : Un paiement refusé pourrait entraîner la résiliation de votre police.

Rendez-vous sur blog.intact.ca/fr pour suivre la conversation sur l'évolution de l'assurance et pour lire des conseils saisonniers!

POLICENo [REDACTED]

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
26	03	2023	26	03	2024

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ

FRANCE DUGRE

art.54

COURTIER No 25BB

1-877-883-7767

ESSOR SERVICE CLIENT MODULE 1
ESSOR ASSURANCES
2500, RUE BEAUREVOIR
BUREAU 350, ENTRÉE A
QUEBEC QC G2C 0M4
www.Essor.ca
essor@essor.ca

RENOUVELLEMENT

PRIME (excluant la taxe de vente) [REDACTED] art.54

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE PAIEMENT DE LA PRIME ET ASSUJETTI E AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES (FORMULAIRE 404.0 VERSION 6).

LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ RELATIVES À CHACUNE DE VOS SITUATIONS SONT DÉCRITES AU VERSO.

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE 301-750 MGR DE LAVAL
BAIE ST-PAUL, QC G3Z 2V5

NOM DES ASSURÉS FRANCE DUGRE

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE	PRIME ANNUELLE	PRIME 12 MOIS
	ASSURANCE DES COPROPRIETAIRES CONDO LOUE AVEC VOL					
10	RESPONSABILITE CIVILE DES PARTICULIERS	471.0-9		2 000 000	57	57

art.54

PRIME TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT : [REDACTED]

MESSAGE

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE COURTIER DES AVANTAGES OFFERTS PAR LE **PROGRAMME SYNCHRO** LORSQUE VOUS COMBINEZ VOTRE ASSURANCE HABITATION À VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE.

La tarification de cette situation est basée sur les informations suivantes :

- Vous n'avez subi aucun sinistre au cours des cinq dernières années.
- L'affectation de votre bâtiment est habitation.
- Il y a 44 logement(s) dans l'immeuble.
- Le mode de chauffage principal est électrique.
- Vous n'utilisez pas de chauffage auxiliaire.
- L'immeuble est une construction résistante au feu.
- Votre résidence est située à moins de 8 kilomètres du poste de pompiers qui vous dessert.
- L'immeuble n'est pas un immeuble commercial.
- Votre logis n'est utilisé à aucune fin commerciale.

Avisiez sans délai votre courtier si l'une ou l'autre de ces informations n'est plus vraie ou si vous avez procédé à certaines rénovations au cours de la dernière année.

CONFIDENTIALITÉ ET ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

À Intact Compagnie d'assurance, discrétion et confidentialité sont des valeurs importantes. Vous nous avez confié des renseignements qui nous permettront d'assurer adéquatement vos biens.

Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* vous nous autorisez à recueillir tout renseignement personnel vous concernant auprès d'organismes publics ou privés et à utiliser toutes ces informations à des fins pertinentes à votre dossier d'assurance. Ces informations nous aident à constituer un dossier pertinent qui favorise la justesse et l'équité de nos décisions et évaluations à votre égard. L'accès à votre dossier est strictement contrôlé et, en vertu de la loi, vous avez en tout temps le droit de prendre connaissance de votre dossier, et, s'il y a lieu, d'y faire apporter les correctifs qui s'imposent.

Si vous désirez prendre connaissance des renseignements consignés dans votre dossier, veuillez nous faire parvenir une demande écrite à cet effet à notre Service de renseignement, Intact Compagnie d'assurance, Division du Québec, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC, J2S 3B3.

RÉSILIATION POLICE NO. : [REDACTED] art.54

En contrepartie de la ristourne indiquée ci-dessous dont l'Assuré accuse par les présentes réception, le présent contrat est résilié et remis à l'Assureur.

DATE DE LA RÉSILIATION			MÉTHODE DE RÉSILIATION		RAISON	RISTOURNE
Jour	Mois	An	Tarif courte durée	Prorata		
			☐	☐		

SIGNATURES

CRÉANCIER

ASSURÉ

FRANCE DUGRE

art.54

Le 26 janvier 2023

Votre assurance habitation

Numéro de police

Date de prise d'effet : 26 mars 2023

Bonjour,

Nous sommes ravis de vous compter parmi nos clients. Aussi, vous trouverez ci-joint le renouvellement de votre contrat d'assurance souscrit par notre cabinet de courtage auprès d' Intact Assurance. Nous sommes convaincus que les protections proposées répondront à vos besoins et que vous obtiendrez, auprès de cet assureur comme de nous, un service à la hauteur de vos attentes. Entre autres, en cas de sinistre, le Service de l'indemnisation d' Intact Assurance est en mesure de prendre en charge vos réclamations 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Voilà quelques-unes des raisons qui expliquent que notre cabinet fait principalement affaire avec Intact Assurance et avec lequel nous avons des liens financiers.

Veuillez lire attentivement votre contrat d'assurance et nous aviser de tout changement qui pourrait entraîner des modifications à ce dernier. À titre d'exemple, vous trouverez au verso de cette lettre une liste d'éléments qui pourraient entraîner une modification au contrat d'assurance.

Dorénavant, notez que l'ensemble de vos documents d'assurance sont disponible dans votre Espace client.

Vous accédez à Espace client pour la première fois?

Téléchargez l'application Intact Assurance ou visitez **intact.ca/espaceclient** et configurez l'accès à votre compte. Pour ce faire, vous aurez besoin de votre courriel, de votre numéro de police et du **NIP figurant sur le résumé de police**.

Finalement, veuillez noter que notre cabinet offre des produits d'assurance d'au moins trois assureurs en assurance de dommages des particuliers. Pour toute question sur nos liens d'affaires et pour avoir la liste complète des assureurs avec lesquels nous traitons, consultez notre site Web ou parlez-en avec votre courtier.

Votre courtier d'assurances
Essor Assurances - Placements - Conseils inc.

IMPORTANT

✓ 10 QUESTIONS À VOUS POSER...

LORS DU RENOUELEMENT DE VOTRE CONTRAT d'assurance habitation

Si vous répondez oui à l'une des questions ci-dessous, vous devriez en informer votre courtier. Il est important de communiquer avec ce dernier afin de lui faire part de tout changement pouvant entraîner des modifications à votre contrat d'assurance.

-
- Question 1 ☐ Avez-vous effectué ou prévoyez-vous effectuer des rénovations ou des réparations importantes à votre résidence ?
-
- Question 2 ☐ Avez-vous acquis des biens augmentant de façon significative la valeur de vos biens, par exemple :
- ☐ Du matériel informatique ou multimédia ?
 - ☐ Des bijoux, des objets de valeur, des antiquités, des œuvres d'art, un vélo de valeur ou un cellier à vin ?
-
- Question 3 ☐ Avez-vous installé une piscine, un spa ou un sauna ?
-
- Question 4 ☐ Avez-vous un chauffe-eau individuel qui a plus de 10 ans ou avez-vous installé un chauffage auxiliaire (bois, gaz, huile, etc.) ?
-
- Question 5 ☐ Exercez-vous des activités professionnelles ou commerciales (ou effectuez-vous du télétravail) à votre résidence ou y conservez du matériel professionnel tels des outils, de l'équipement informatique, etc. ?
-
- Question 6 ☐ Avez-vous fait installer ou fait désactiver votre système d'alarme ?
-
- Question 7 ☐ Êtes-vous devenu propriétaire d'un animal tels un chien, un animal exotique, etc. ?
-
- Question 8 ☐ Est-ce qu'une nouvelle personne habite à votre résidence ?
-
- Question 9 ☐ Louez-vous ou prévoyez-vous louer votre habitation à un tiers, incluant les échanges de maison et les locations de courte durée ?
-
- Question 10 ☐ Avez-vous des biens entreposés hors de votre maison, par exemple des objets personnels laissés dans un chalet loué temporairement, à un terrain de camping ou dans un entrepôt ?
-

Cette liste de questions est présentée à titre d'exemple seulement et n'est pas exhaustive. En cas de doute au sujet des informations à transmettre, communiquez avec votre courtier. À titre de professionnel certifié qui respecte un code de déontologie régissant ses activités, il saura vous conseiller et identifier avec vous le produit le mieux adapté à vos besoins.



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Date de création du formulaire

13 septembre 2023 11h00

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Appellation

Le View

1.2 Adresse

750 Boulevard Mgr de Laval

1.2.1 Appartement, bureau ou local

301

1.3 Ville

Baie-Saint-Paul

1.4 Code postal

G3Z 2V5

1.5 Téléphone principal (pour réservation)

[REDACTED]

art.54

1.6 Téléphone secondaire

1.7 Téléphone sans frais

1.8 Télécopieur

1.9 Courriel de l'établissement

info@rentposhproperties.com

1.10 Site Internet

rentposhproperties.com

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement

Établissements d'hébergement touristique général

2.2 Choisissez un genre d'établissement

Résidence de tourisme

Appartement(s) / condo(s)

1

Maison(s)

0

Chalet(s)

0

Nombre de chambres

Nombre de chambres pour appartement(s)/condo(s)

3

2.4 Capacité totale de l'hébergement

6

2.5 Brève description de l'établissement

Condo de 3 chambres à coucher

Est-ce que l'établissement offert en location est votre résidence principale?

Non

Est-ce que votre établissement offert en location est située dans un immeuble en copropriété divisée?

Oui

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

3.1 Type de détention (cocher)

Propriétaire

3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une

Personne physique

3.3 Nombre de propriétaires

1

Propriétaire 1 - Genre

Mme.

Propriétaire 1 - Prénom et Nom

France Dugré

Adresse complète

art.54

[Redacted address]

3.9 Téléphone principal

[Redacted phone number]

3.10 Téléphone secondaire

[Redacted phone number]

3.11 Télécopieur

3.12 Courriel de l'exploitant

[Redacted email] art.54

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'enregistrement en son nom ?

Non

REPRÉSENTANT

3.25 Nom du représentant

M. Michael Alexander Roman Augustus

3.26 Courriel du représentant

michael@rentposhproperties.com

3.27 Téléphone du représentant



art.54

3.28 Langue de correspondance

Français

3.29 Adresse de correspondance

Autre adresse (spécifiez)

Autre adresse de correspondance

24 Rue Mont-Carmel
Québec, Alberta G1R 4A4
Canada

4. Joindre vos documents

Avis de conformité municipal complété et signé par la municipalité (voir modèle ci-dessous)

- [avis-de-conformite7.pdf](#)

Titre de propriété/Comptes de taxes municipales/Compte de taxes scolaires

- [short-term-property-management-agreement-fr_unit301-2.pdf](#)

Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ par événement

- [m57-3675-renouvellement-1.pdf](#)

Autorisation du syndicat des copropriétaires (voir modèle ci-dessous) ou déclaration de copropriété

- [20220818-formulaire-autorisation-coproprietaire-divise1.pdf](#)

Photo intérieure

- [bathroom-b_frame-1.jpg](#)

Photo extérieure

- [balcony_view.jpg](#)

5.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS

01-09-2021

5.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?

Exploitant déjà un établissement à la CITQ

Déclaration de culpabilité

Non

Signature

Je,
France Dugré

- déclare solennellement que les renseignements fournis sont véridiques et que les documents soumis à l'appui de ma demande sont authentiques et n'ont pas été modifiés de quelque façon que ce soit. Je consens à ce que l'information présentée puisse être transmise à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté, le cas échéant et à Revenu Québec.

Une confirmation de la demande d'enregistrement sera envoyée à cette adresse courriel:



art.54

Numéro de référence

REF-70366

Avis de conformité Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui doit enregistrer un nouvel établissement d'hébergement touristique en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique. Il doit être joint à la demande d'enregistrement. Il certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Un nouvel avis de conformité doit également être fourni lorsqu'il y a changement d'exploitant ou lors d'un changement du type ou du nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Les Sections 1, 2 et 3, de même que l'Annexe, le cas échéant, doivent être remplies par la personne qui entend exploiter l'établissement ou son représentant. L'information présentée ne doit concerner que la portion « établissement d'hébergement touristique » du projet.

La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou MRC) où l'établissement sera exploité.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : France Dugre

Nom et prénom du représentant (si différent) : _____

Téléphone (jour) : _____

Courriel : _____

art.54

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) : Le View

Numéro : 750

Rue : Boulevard Mgr de Laval

App : 301

Municipalité : Baie-Saint-Paul

Code postal : G3Z 2V5

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

Établissement d'hébergement touristique général	Établissements d'hébergement touristique jeunesse	Établissement de résidence principale
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
☐	☐	☐

Types et nombre d'unités d'hébergement

Location en chalet, maison ou appartement		
Nombre de chalets : _____	Nombre de maisons : _____	Nombre d'appartement ou condos : <u>1</u>
Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : <u>3</u>

Location à la chambre	
Nombre de chambres : _____	Nombre de suites : _____

Location au lit
Nombre de lits en dortoir : _____

Autres		
Nombre de camps : _____	Nombre de sites pour camper : _____	Nombre de prêts-à-camper : _____

TOTAL

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)?

☒ Oui

☐ Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : aucun

Numéro et nom du règlement de référence : R630-2015, règlement de zonage (zone V-142)

Groupe/classe d'usage : S3-Services d'hébergement (appartement de tourisme)

Autorité compétente : Julien Lavoie - Inspecteur
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : 418-435-2205 Courriel : julien.lavoie@baiesaintpaul.com
p. 6295

Sceau de la municipalité
(facultatif)

Signature : _____ art.54 Date : 2023/09/13

Localisation des différentes unités (maisons, appartements, chalets)

Capacité maximale

Page 3 sur 3

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

À qui s'adresse ce formulaire ?

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique afin d'y effectuer de la location touristique pour des périodes n'excédant pas 31 jours consécutifs. La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou municipalité régionale de comté) qui vous le retournera ensuite.

Quand utiliser ce formulaire ?

En vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, un document émanant d'une autorité compétente et démontrant que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique ne contrevient pas à la réglementation municipale relative aux usages doit obligatoirement accompagner les demandes :

- d'enregistrement d'un nouvel établissement d'hébergement touristique ;
- d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel il y a un changement d'exploitant ;
- de mise à jour concernant le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Dois-je obligatoirement utiliser ce formulaire ?

Non, cet avis est fourni à titre d'exemple par le ministère du Tourisme. La municipalité pourrait vous remettre un autre document équivalent.

Toutefois, la CITQ vous recommande fortement d'utiliser le gabarit qui vous est fourni par le ministère du Tourisme.

Toute l'information requise par la CITQ afin de confirmer que l'usage projeté de votre établissement est conforme à la réglementation municipale se retrouve sur ce modèle et son utilisation permet d'éviter de voir votre demande d'enregistrement abandonnée ou refusée en raison d'un document non accepté.

Pour vous assurer que votre demande d'enregistrement puisse être traitée, vous devez également vous assurer que vous ayez au préalable reçu l'avis de conformité **rempli correctement et signé** par la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel se trouve l'établissement visé par la demande.

Comment remplir l'avis de conformité ?

1 - Renseignements sur le demandeur

Indiquez à cette section les coordonnées de l'exploitant projeté de l'établissement.

L'exploitant peut être propriétaire ou locataire de l'établissement. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale (compagnie). S'il y a plusieurs propriétaires ou locataires, indiquez-les tous.

2 - Renseignements sur l'établissement

Indiquez à cette section les coordonnées de l'établissement.

- Indiquez, le cas échéant, l'appellation que vous comptez utiliser pour votre établissement ;
- Indiquez l'adresse principale de l'établissement ;
- Si votre établissement est composé d'une seule unité de type maison, appartement ou chalet, ou encore d'une ou plusieurs unités d'un autre type (chambres, lits en dortoir, etc.) cochez la case NON ;
- Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, cochez la case OUI puis complétez l'**Annexe A**.

3 - Usage demandé

Cochez à cette section la catégorie de l'établissement qui sera exploité et pour lequel vous souhaitez déposer une demande d'enregistrement.

Assurez-vous de bien lire les définitions des catégories. Vous ne pouvez en choisir qu'une seule.

Pour les catégories **Établissements d'hébergement touristique jeunesse** et **Établissement de résidence principale**, avant de cocher cette case, assurez-vous que votre établissement répond à tous les éléments de la définition. Dans le cas contraire, vous devez choisir la catégorie **Établissement d'hébergement touristique général**.

Exemples d'Établissement d'hébergement touristique général : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme, résidence secondaire, logement accessoire ou

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

d'appoint, auberge de jeunesse dont moins de 30% des unités sont des lits en dortoir¹, etc.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Indiquez dans ce tableau le nombre d'unités de chaque type dont sera composé votre établissement et en fonction de l'offre d'hébergement prévue. Fiez-vous à la façon dont vous prévoyez prendre les réservations de locations afin de le compléter.

Par exemple :

- Si vous prévoyez louer un ou plusieurs chalets, indiquez l'information dans la case correspondante de la section « Location en chalet, maison ou appartement ». Puisque le chalet sera loué en entier, c'est celui-ci qui correspond à l'unité d'hébergement;
- Si vous prévoyez faire la location d'une ou plusieurs chambres (au moyen de réservations distinctes), indiquez leur nombre à la case correspondante de la section « Location à la chambre ».

Si aucune unité d'un type n'est prévue, indiquez 0 ou laissez la case vide.

Indiquez le nombre total d'unités d'hébergement demandées dans la case prévue à cet effet.

Un établissement de résidence principale ne doit avoir qu'une seule unité d'hébergement.

4 – Section réservée à la municipalité

Cette section doit être complétée et signée par un employé autorisé de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé votre établissement.

L'employé municipal y indiquera si l'usage demandé à la section 3 pour l'établissement dont l'adresse est indiquée à la section 2 (et, le cas échéant, à l'Annexe A) est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Il y indiquera également les informations suivantes :

- le nombre maximal d'unités d'hébergement prévu à la réglementation et autorisées à être exploitées à cet emplacement;

- le nom et le numéro du règlement sur lequel est fondée leur réponse ou leur décision ;
- le nom, les coordonnées et la fonction de l'employé municipal qui remplit et signe cette section de l'avis de conformité ;
- La municipalité retournera l'avis à l'exploitant (demandeur) une fois la section 4 complétée et signée.

Annexe A

Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, vous devez compléter l'Annexe A.

- Indiquez l'adresse et, le cas échéant, le nom de chaque unité ;
- Indiquez pour chaque unité le nombre de chambres de la résidence et sa capacité d'accueil maximale;
- Utilisez une ligne par unité.

Instructions – Avis de conformité municipal

1. Complétez les sections 1 à 3 du formulaire et au besoin l'Annexe A. Le document peut être rempli directement à l'écran avant d'être enregistré ou imprimé ;
2. Transmettez l'avis au département d'urbanisme de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté de votre établissement ;
3. Une fois qu'un employé municipal autorisé aura rempli et signé* la section 4 de l'avis, il vous le retournera ;
4. Joignez l'avis signé ainsi que les autres documents requis à votre formulaire de demande d'enregistrement**. Ce formulaire doit être rempli en ligne sur le site Internet de la CITQ ; https://citq.qc.ca/fr/demande_enregistrement.php

*Si la municipalité vous a indiqué que l'usage demandé pour l'établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, vous ne pouvez pas présenter de demande d'enregistrement.

**Si l'avis de conformité est requis dans le cadre d'une mise à jour du type ou du nombre d'unités d'hébergement d'un établissement existant, il est possible que vous deviez plutôt à transmettre l'avis à un agent de la CITQ ou via votre compte sur le Portail CITQ.

¹ Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: REF-70366

Facture: F000242229

Date: 2023.09.18

CATÉGORIE: Établissement d'hébergement touristique général

PROPRIÉTÉS POSH INC.
Michael Alexander Roman Augusta
24, rue Mont-Carmel
Québec, Québec G1R 4A4

NOM DE L'ETABLISSEMENT

LE VIEW
FRANCE DUGRÉ
301-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Baie-Saint-Paul, Québec G3Z 2V5

Période de facturation	Description	Montant
Droit annuel d'enregistrement	1 Droit annuel d'enregistrement	145,00

IMPORTANT

***L'enregistrement de votre établissement,
ou son renouvellement, ne sera pas valide
tant que la présente facture n'aura pas
été acquittée.***

Total partiel	145,00
TPS (R136137452)	0,00
TVQ (1015890106)	0,00
Total	145,00\$

Ces droits ne sont pas remboursables.

DÉTACHER ICI

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: REF-70366

Facture: F000242229

Date d'échéance: Sur réception

NOM DE L'ETABLISSEMENT

LE VIEW
FRANCE DUGRÉ
301-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Baie-Saint-Paul, Québec G3Z 2V5

RETOURNER À:

CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil, QC J4K 5G7

Tél.: 450 679-3737
Télec.: 450 679-1489
Sans frais: 1 866 499-0550
Courriel: info@citq.qc.ca

Total partiel	145,00
TPS (R136137452)	0,00
TVQ (1015890106)	0,00
Total	145,00\$

Émettre votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de CITQ

Veuillez indiquer au RECTO du chèque le numéro de votre enregistrement.

Veuillez joindre cette partie avec votre paiement.

PAIEMENT EN LIGNE: citq.qc.ca/paiement

An English copy is available upon request



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Demande d'enregistrement

Renseignement sur l'identité de l'exploitant

Numéro de référence : REF-70366



Utilisez les cases ci-dessous
pour effectuer vos changements
et vos corrections.

Adresse de correspondance

Monsieur Michael Alexander Roman Augusta
LE VIEW
24, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A4

1. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT (Ces renseignements ne sont pas diffusés.)

1.1. Type de détention (cochez ✓)

- ☒ Propriétaire
☐ Locataire

1.2. NEQ

1.3. Forme juridique (cochez ✓)

- ☒ ☐ Entreprise individuelle
☐ Association personnifiée
☐ Coopérative
☐ Mutuelle d'assurance
☐ Société de participation
☐ Société en commandite
- ☐ Société en nom collectif (S.E.N.C.)
☐ Société étrangère
☐ Société par actions (compagnie)
☐ Syndicat de copropriété
☐ Autre personne morale (spécifiez)

1.4. Nom

FRANCE DUGRÉ

1.5. Adresse

art.54

1.6. Municipalité

1.7. Code postal

1.8. Province ou état

1.9. Pays

1.10. Téléphone principal

1.11. Téléphone secondaire

1.12. Télécopieur

1.13. Courriel de l'exploitant

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PCFIM-05-11

Date de début d'exploitation prévue :
2021-09-01

ATR : 05

Agente: Julie Tremblay
Poste : 232

Numéro d'exploitant : 744008

2023-09-18

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info



Demande d'enregistrement

Renseignements sur l'identité du représentant

Numéro de référence :

REF-
70366

2. COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT (Ces renseignements ne sont pas diffusés.)

2.4. Nom *Michael Alexander Roman Augusta*

2.5. Adresse *24, rue Mont-Carmel*

2.6. Municipalité *Québec* 2.7. Code postal *G1R 4A4*

2.8. Province ou état *Québec* 2.9. Pays *Canada*

2.10. Téléphone principal *[REDACTED]* art.54 2.11. Téléphone secondaire 2.12. Télécopieur

2.13. Courriel du représentant *michael@rentposhproperties.com*



Demande d'enregistrement

Renseignements sur l'établissement

Numéro de référence :

REF-
70366

3. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

3.1. Nom **LE VIEW**

3.2. Adresse **301-750, boulevard Monseigneur-De Laval**

3.3. Municipalité **Baie-Saint-Paul**

3.4. Code postal **G3Z 2V5**

3.5. Téléphone principal (pour réservation) **[REDACTED]** art.54

3.6. Téléphone secondaire

3.7. Télécopieur

3.8. Téléphone sans frais

3.9. Courriel de l'établissement **info@rentposhproperties.com**

3.10. Adresse de correspondance (cochez ✓)

☐ Identique à l'adresse de l'établissement

☒ Identique à l'adresse du représentant

3.11. Langue de correspondance (cochez ✓)

☒ Français

☐ Anglais



4. COORDONNÉES MULTIMÉDIA (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

4.1.1 Site Web
(français)

rentposhproperties.com

4.1.2 Site Web
(anglais)

☐ Identique au site Web en français (voir 4.1.1)

4.2.1 Adresse
Facebook
(français)

4.2.2 Adresse
Facebook (anglais)

☐ Identique à l'adresse Facebook en français (voir 4.3.1)

4.3.1 Blogue
(français)

4.3.2 Blogue
(anglais)

☐ Identique au blogue en français (voir 4.4.1)

4.4.1 Adresse
Twitter (français)

4.4.2 Adresse
Twitter (anglais)

☐ Identique à l'adresse Twitter en français (voir 4.5.1)

4.5.1 Adresse
Instagram
(français)

4.5.2 Adresse
Instagram (anglais)

☐ Identique à l'adresse Instagram en français (voir 3.5.1)

Demande d'enregistrement

Déclaration de l'offre d'hébergement et des activités et autres services

Numéro de référence :

REF-
70366

CONSEILS PRATIQUES



Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer
vos changements et vos corrections.

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

ATR : 05

Tél. : 5149782965

LE VIEW

301-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2V5

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Cartes acceptées (cochez ✓)

- ☒ American Express
- ☐ Apple Pay
- ☐ Carte de débit
- ☐ Discover
- ☐ Google Pay
- ☐ JCB
- ☒ MasterCard
- ☐ Paypal
- ☐ Transfert bancaire électronique
- ☒ Visa

1.3. Clientèles (cochez ✓)

- ☒ Aînés
- ☒ Enfants / adolescents
- ☒ Familles
- ☒ Groupes
- ☒ LGBTQ+
- ☒ Personnes avec une déficience
- ☒ Personnes seules

1.4. Période (s) d'exploitation (cochez ✓)

- ☒ Annuelle
- ☐ Saisonnière

1.2. Expérience (cochez ✓ un maximum de 5)

- ☒ À la campagne
- ☐ À la ferme
- ☐ À la montagne
- ☐ Affaires
- ☐ Auberge
- ☐ Autochtone
- ☒ Bord de l'eau
- ☐ Boutique-hôtel
- ☐ Centre-ville
- ☐ Design
- ☐ En forêt
- ☐ Familial
- ☐ Historique
- ☐ Insolite
- ☐ Retraités
- ☐ Ressourcement
- ☐ Rustique

Date d'ouverture Date de fermeture

Date d'ouverture Date de fermeture



Demande d'enregistrement

Déclaration de l'offre d'hébergement et des activités et autres services

Numéro de référence :

REF-
70366

2. COMMODITÉS

2.1. Cuisine

- ☒ Cafetière
- ☒ Cuisine
- ☒ Cuisinière
- ☐ Cuisinette
- ☒ Essentiels de cuisine (huile, sel et poivre, etc.)
- ☒ Four grille-pain
- ☒ Lave-vaisselle
- ☒ Micro-ondes
- ☐ Petit réfrigérateur
- ☒ Réfrigérateur
- ☒ Vaisselle et couverts

2.2. Chambres

- ☒ Literie
- ☒ Serviettes

2.3. Sécurité

- ☒ Détecteur de fumée
- ☒ Détecteur de monoxyde de carbone
- ☒ Extincteur
- ☒ Trousse de premiers soins

2.4. Extérieur

- ☒ Aire de pique-nique
- ☐ Bain à remous/spa
- ☐ Barbecue
- ☐ Cour privée
- ☒ Mobilier d'extérieur
- ☒ Terrasse ou balcon privé

2.5. Famille

- ☐ Lit de bébé
- ☐ Salle de jeux intérieurs
- ☐ Terrain de jeux pour enfants

2.6. Salle de bain et buanderie

- ☒ Articles essentiels (shampooing, savon, papier de toilette)
- ☒ Baignoire
- ☒ Douche
- ☒ Eau chaude
- ☒ Fer à repasser
- ☒ Laveuse
- ☒ Salle de bain partagée
- ☒ Salle de bain privée
- ☒ Sécheuse
- ☒ Séchoir à cheveux

2.7. Chauffage et climatisation

- ☒ Air climatisée
- ☒ Chauffage
- ☐ Foyer au bois
- ☒ Foyer au gaz
- ☐ Poêle à combustion

2.8. Internet et bureau

- ☒ Espace de travail
- ☐ Réseau sans fil-cellulaire (LTE, 3G, 5G)
- ☐ Téléphone
- ☐ Wifi avec frais
- ☒ Wifi gratuit

2.9. Autres

- ☒ Équipement audiovisuel / audio
- ☒ Salon commun
- ☐ Sauna
- ☒ Télévision



Demande d'enregistrement

Déclaration de l'offre d'hébergement et des activités et autres services

Numéro de référence :

REF-
70366

3. SERVICES

3.1. Accueil

- ☒ Arrivée autonome
- ☒ Boîte à clé sécurisée
- ☐ Navette aéroportuaire
- ☐ Réception
- ☒ Réservation obligatoire
- ☐ Transport de bagages
- ☐ Transport en commun

3.2. Sur place

- ☐ Bloc sanitaire
- ☐ Boutique
- ☐ Buanderie
- ☐ Centre de détente
- ☐ Consigne
- ☐ Cuisine commune
- ☐ Eau potable
- ☐ Garde d'enfants
- ☐ Rampe de mise à l'eau
- ☐ Remise pour bicyclette
- ☐ Salle communautaire
- ☐ Station de vidange
- ☐ Vente de bois
- ☐ Vente de glace
- ☐ Vente de propane
- ☐ Vente d'équipement de chasse et pêche
- ☐ Vente d'essence

3.3. Services - Clientèles d'affaires

- ☐ Centre d'affaires
- ☐ Salle de réception, réunion ou congrès
- ☐ Salle de spectacles / auditorium

3.4. Développement durable

- ☒ Borne de recharge pour automobiles
- ☒ Recyclage

3.5. Location

- ☐ Autos
- ☐ Canot
- ☐ Embarcations
- ☐ Équipement de camping
- ☐ Fatbike
- ☐ Kayak
- ☐ Literie
- ☐ Motoneige
- ☐ Pédalo
- ☐ Planche à neige
- ☐ Planche à pagaie
- ☐ Prêt-à-camper
- ☐ Quad/VTT
- ☐ Raquettes
- ☐ Skis
- ☐ Ski de fond
- ☐ Vélo
- ☐ Vélo de montagne

3.6. Restauration

- ☐ Aubergiste
- ☐ Bar - permis d'alcool
- ☐ Dépanneur licencié
- ☐ Repas à la ferme
- ☐ Service de restauration: déjeuner
- ☐ Service de restauration: dîner
- ☐ Service de restauration: souper

3.7. Stationnement

- ☒ Stationnement extérieur gratuit
- ☐ Stationnement extérieur payant
- ☐ Stationnement intérieur gratuit
- ☐ Stationnement intérieur payant

3.8. Autres

- ☒ Animaux admis AVEC FRAIS
- ☐ Animaux admis SANS FRAIS



Demande d'enregistrement

Déclaration de l'offre d'hébergement et des activités et autres services

Numéro de référence :

REF-
70366

4. ACTIVITÉS SUR PLACE

4.1. Activités culturelles

- ☐ Cinéma / film
- ☐ Tours guidés

4.2. Famille

- ☐ Animation pour enfants

4.3. Sports terrestres

- ☐ Badminton
- ☐ Baseball
- ☐ Basketball
- ☐ Croquet
- ☐ Équitation
- ☐ Fers
- ☐ Galets (Shuffleboard)
- ☐ Golf
- ☐ Golf miniature
- ☐ Hébertisme
- ☐ Loisirs organisés
- ☐ Patins à roues alignées
- ☐ Pétanque
- ☐ Planche à roulettes
- ☐ Randonnée pédestre
- ☐ Soccer
- ☐ Tennis
- ☐ Tir à l'arc
- ☐ Vélo
- ☐ Vélo de montagne
- ☐ Volleyball

4.4. Nature

- ☒ Belvédère
- ☐ Chasse
- ☐ Croisière / excursion en bateau
- ☐ Géocaching
- ☐ Interprétation du milieu
- ☐ Observation astronomique
- ☒ Observation de la faune
- ☒ Observation de la flore
- ☒ Pêche

4.5. Sports nautiques

- ☐ Canot
- ☐ Glissade d'eau
- ☐ Jeux d'eau
- ☐ Kayak
- ☐ Pédalo
- ☐ Piscine intérieure
- ☒ Piscine extérieure
- ☐ Plage
- ☐ Planche à pagaie
- ☐ Planche à voile
- ☐ Plongée sous-marine
- ☐ Plongée en apnée
- ☐ Rabaska
- ☐ Rafting
- ☐ Surf
- ☐ Voilier



Demande d'enregistrement

Déclaration de l'offre d'hébergement et des activités et autres services

Numéro de référence : REF-70366

1. DÉCLARATION DU PRIX MAXIMAL ESTIMÉ QUOTIDIEN (Ces prix seront ceux diffusés.)

Les prix déclarés doivent être PAR NUITÉE, exclure les taxes et être inscrits en dollars entiers seulement. Si vos prix incluent plus d'une nuitée, veuillez diviser le prix par le nombre de nuitées incluses (ex. 700 \$/semaine = 100 \$/nuitée).

Prix par nuitée

Prix maximal estimé de l'unité la
moins chère

2	4	9		,		
---	---	---	--	---	--	--

Prix maximal estimé de l'unité la
plus chère

7	4	9		,		
---	---	---	--	---	--	--

2. ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Votre établissement a-t-il été certifié par Kéroul pour l'accès aux personnes handicapées? ☐ Oui ☒ Non

Si non, est-ce que votre établissement est, selon vous: ☒ Non accessible

☐ Partiellement accessible

☐ Accessible

3. DÉCLARATION ET CONSENTEMENT

Les données fournies dans ces formulaires peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos différents partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (BonjourQuebec.com). (cochez ✓)

X ☒ J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.

☐ J'accepte que tous les renseignements, à l'exception de l'adresse de mon établissement, soient ainsi utilisés à des fins informationnelles. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans BonjourQuebec.com.

☐ Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Nom du représentant

MICHAEL ALEXANDER ROMAN AUGUSTA

art.54

Signature

22 Septembre 2023

Date

Droits payables aux fins d'enregistrement



22 septembre 2023 10h44

Votre paiement a bien été reçu. Merci

Numéro d'enregistrement/Numéro de référence: REF-70366

Nom de l'établissement: LE VIEW

Numéro de facture: F000242229

Courriel: michael@rentposhproperties.com

Montant: \$ 145.00 CAD

Corporation de l'industrie touristique du Québec

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737

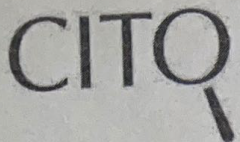
Télec. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

EXPERTS EN CLASSIFICATION ET CERTIFICATION





Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

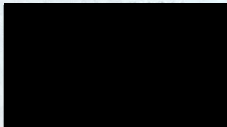
RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Numéro de référence : REF-70366

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

Appellation : LE VIEW
Adresse : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Municipalité : Baie-Saint-Paul
Code postal : G3Z2V5

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom(s) : FRANCE DUGRÉ
Adresse :  art.54

La Corporation de l'industrie touristique du Québec, mandataire du ministère du Tourisme du Québec, vous invite à cocher la case correspondante à votre décision concernant l'exploitation de votre résidence de tourisme.

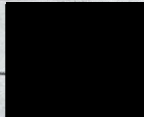
- ☐ 1 - Je serai le représentant du dossier n° 315544. Ainsi, je serai la personne responsable pour :
- signer les documents relatifs à la demande d'enregistrement ;
 - fournir une copie du contrat d'achat de la propriété ou un compte de taxes municipales ou scolaires ;
 - fournir la preuve d'une assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$;
 - payer annuellement les droits d'enregistrement ;
 - effectuer les déclarations de mise à jour annuelles et ponctuelles des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement de l'établissement et aux services et activités qui y sont liés.
- ☒ 2 - Je confie à un mandataire la gestion de mon dossier à la CITQ. Le représentant du mandataire signera en mon nom les documents relatifs à mon dossier, il recevra les factures.

Coordonnées du mandataire

Nom de l'entreprise : PROPRIÉTÉS POSH INC.
Nom du représentant : Michael Alexander Roman Augusta
Adresse : 24, rue Mont-Carmel, Québec
Téléphone :  art.54
Télécopieur :
Courriel : michael@rentposhproperties.com

Signature du mandataire (acceptation du mandat)

Date

 September 22 2023

- ☐ 3 - Je mets fin à la location de l'établissement ci-dessus mentionné et je cesserai toute publicité démontrant que j'exploite cet établissement d'hébergement touristique.

Je reconnais que quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement sans être titulaire d'un enregistrement commet une infraction passible d'amende (article 28 de la Loi sur les l'hébergement touristique).

Signature du propriétaire

Nom du propriétaire en lettres moulées

Date

 art.54

FRANCE DUGRÉ

22 Sept, 2023



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

LE VIEW

301-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2V5

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

315544

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

art.54

DÉLIVRÉ LE : **2023-09-25** EXPIRE LE : **2024-09-24**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 25 septembre 2023

Michael Alexander Roman Augusta
LE VIEW
24, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A4

N/Réf. : Enregistrement n° 315544
Appellation : LE VIEW
Adresse : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul

**Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique -
Trousse de bienvenue**

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au « 24 septembre 2024 ».

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Séigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (315544) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Enfin, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'hébergement touristique, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit mettre à jour les renseignements et les documents concernant cet établissement ainsi que ceux relatifs à l'offre d'hébergement et aux activités et autres services qui y sont liés en produisant une déclaration de mise à jour dans les 30 jours suivant la date où survient un changement.

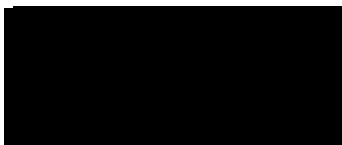
(Ces changements devront être signalés via votre compte personnel sur le [Portail CITQ](#). Si vous ne possédez pas déjà de compte sur celui-ci, nous vous transmettrons prochainement un courriel d'invitation et d'instructions.

Pour toute question sur votre dossier, communiquez avec Mme Julie Tremblay votre agente d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 232. Elle sera heureuse de répondre à vos questions.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



art.54

Jocelyn Dessureault

JD/ ur

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

Déclaration de l'offre d'hébergement

- | | |
|----|---|
| 2 | <u>Établissement</u> |
| 3 | <u>Exploitant</u> |
| 4 | <u>Représentant</u> |
| 5 | <u>Général</u> |
| 6 | <u>Commodités</u> |
| 7 | <u>Services</u> |
| 8 | <u>Activités sur place</u> |
| 9 | <u>Preuve d'assurance</u> |
| 10 | <u>Acceptations et signatures</u> |

Établissement

Adresse principale de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Nom de l'établissement (appellation) *

LE VIEW

No civique

750

Odonyme

boulevard Monseigneur-De Laval

Subdivision (Appartement, bureau ou local) 301

Code postal

G3Z2V5

Municipalité

Baie-Saint-Paul

Province

Québec

Téléphones et courriel de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Téléphone principal

art.54

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Téléphone sans frais

Courriel info@rentposhproperties.com

Communication

Langue de communication

Français

Adresse de correspondance

Contact

Multimédia

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Blogue français

Adresse anglaise identique ☐

Blogue anglais

Facebook français

Adresse anglaise identique ☐

Facebook anglais

Instagram français

Adresse anglaise identique ☐

Instagram anglais

Site Internet français

rentposhproperties.com

Adresse anglaise identique ☐

Site Internet anglais

Twitter / X français

Adresse anglaise identique ☐

Twitter / X anglais

Catégorie de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Catégorie

Établissements d'hébergement touristique général

Genre de l'établissement

Résidences de tourisme

Types et nombre d'unités d'hébergement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Total des unités	1
Nombre de chambres	0
Nombre de suites	0
Nombre d'appartements	0
Nombre d'appartements/maisons/chalets	1
Nombre d'appartements/condo	1
Nombre de chambres pour appartement/condo	3
Nombre de maisons	0
Nombre de chambres pour maison	0
Nombre de chalets	0
Nombre de chambres pour chalet	0
Nombre de lits en dortoir	0
Nombre de sites à camper	0
Capacité maximale de l'établissement (Nombre de personnes)	6

Saisonnalité

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Indicateur de saisonnalité

Annuelle

Début période 1 (jour)

Début période 1 (mois)

Fin période 1 (jour)

Fin période 1 (mois)

Y a-t-il 2 périodes d'exploitation?

Non

Début période 2 (jour)

Début période 2 (mois)

Fin période 2 (jour)

Fin période 2 (mois)

Description physique de l'établissement

(Cette brève description sera utilisée à des fins administratives et ne sera pas jamais diffusée sur des outils informationnels ou promotionnels.) *

Condo de 3 chambres à coucher

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de l'exploitant

FRANCE DUGRÉ

Forme juridique

Entreprise individuelle

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ le cas échéant)

Adresse de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Numéro civique

[REDACTED]

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

[REDACTED]

Odonyme

[REDACTED]

Municipalité

[REDACTED]

art.54

Succursale

Code postal

[REDACTED]

Détails de l'adresse

Province

[REDACTED]

Pays

[REDACTED]

Municipalité postale

[REDACTED]

Téléphones et courriel de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Téléphone principale

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

[REDACTED]

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel

[REDACTED]

art.54

Représentant

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de famille

Roman Augusta

Prénom

Michael Alexander

Sexe Homme

Adresse du représentant

Numéro civique

24

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme

rue Mont-Carmel

Municipalité

Québec

Succursale

Code postal

G1R4A4

Détails de l'adresse

Province

Québec

Pays

Canada

Municipalité postale

Québec

Téléphones et courriel du représentant

Téléphone principale

art.54

Poste téléphonique (téléphone principal)

Téléphone secondaire

Poste téléphonique (téléphone secondaire)

Courriel

michael@rentposhproperties.com

Général

Accessibilité universelle

Votre établissement a-t-il été certifié par Kéroul pour l'accès aux personnes handicapées ? **Non** ☒ **Oui** ☐

Si non, est-ce que votre établissement est, selon vous :
Non accessible

Expérience (maximum de 5) (Ces renseignements peuvent être diffusés)

À la campagne	☒
Bord de l'eau	☒
Historique	☐
À la ferme	☐
Boutique-hôtel	☐
Insolite	☐
À la montagne	☐
Centre-ville	☐
Ressourcement	☐
Affaires	☐
Design	☐
Retraités	☐
Auberge	☐
En forêt	☐
Rustique	☐
Autochtone	☐
Familial	☐

Clientèle (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Groupes	☒
Personnes seules	☒
LBGTQ+	☒
Aînés	☒
Enfants / Adolescents	☒
Familles	☒
Personnes avec une déficience	☒

Tarification (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Prix maximal de l'unité la moins chère 249,00 \$

Prix maximal de l'unité la plus chère 749,00 \$

Modes de paiements acceptés (Ces renseignements peuvent être diffusés)

American Express ☒

Carte de débit ☐

Discover ☐

JCB ☐

MasterCard ☒

Visa ☒

Paypal ☐

Transfert bancaire électronique ☐

Google Pay ☐

Apple Pay ☐

Commodités (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Cuisine	
Cuisine	☒
Cuisinette	☐
Essentiels de cuisine (huile, sel et poivre, etc.).	☒
Vaisselle et couverts	☒
Réfrigérateur	☒
Petit réfrigérateur	☐
Four grille-pain	☒
Cuisinière	☒
Micro-ondes	☒
Lave-vaisselle	☒
Cafetière	☒

Chambre	
Literie	☒
Serviettes	☒

Salle de bain et buanderie	
Articles essentiels (shampooing, savon, papier de toilette)	☒
Baignoire	☒
Douche	☒
Eau chaude	☒
Fer à repasser	☒
Laveuse	☒
Salle de bain privée	☒
Salle de bain partagée	☒
Sècheuse	☒
Séchoir à cheveux	☒

Sécurité

Détecteur de fumée	☒
Détecteur de monoxyde de carbone	☒
Extincteur	☒
Trousse de premiers soins	☒

Extérieur

Aire de pique-nique	☒
Bain à remous/spa	☐
Barbecue	☐
Cour privée	☐
Mobilier d'extérieur	☒
Terrasse ou balcon privé	☒

Chauffage et climatisation

Air climatisée	☒
Chauffage	☒
Foyer au bois	☐
Foyer au gaz	☒
Poêle à combustion	☐

Internet et bureau

Espace de travail	☒
Réseau sans-fil cellulaire (LTE, 3G, 5G)	☐
Téléphone	☐
Wifi gratuit	☒
Wifi avec frais	☐

Famille

Salle de jeux intérieur	☐
Terrain de jeux pour enfants	☐
Lit de bébé	☐

Autre	
Équipement audiovisuel / audio	☒
Salon commun	☒
Sauna	☐
Télévision	☒

Services (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Accueil	
Arrivée autonome	☒
Boîte à clé sécurisée	☒
Navette aéroportuaire	☐
Réception	☐
Réservation obligatoire	☒
Transport de bagage	☐
Transport en commun	☐

Sur place	
Bloc sanitaire	☐
Boutique	☐
Buanderie	☐
Centre de détente	☐
Consigne	☐
Cuisine commune	☐
Eau potable	☐
Garde d'enfants	☐
Rampe de mise à l'eau	☐
Remise pour bicyclette	☐
Salle communautaire	☐
Station de vidange	☐
Vente de glace	☐
Vente de bois	☐
Vente de propane	☐
Vente d'essence	☐
Vente d'équipements de chasse et pêche	☐

Services — Clientèles d'affaires	
Centre d'affaires	☐
Salle de réception, réunion ou congrès	☐
Salle de spectacle / auditorium	☐

Stationnement

Stationnement extérieur gratuit	☒
Stationnement extérieur payant	☐
Stationnement intérieur gratuit	☐
Stationnement intérieur payant	☐

Développement durable

Borne de recharge pour automobiles	☒
Recyclage	☒

Location

Autos	☐
Canot	☐
Embarcations	☐
Équipement de camping	☐
Fatbike	☐
Kayak	☐
Literie	☐
Motoneige	☐
Pédalo	☐
Planche à neige	☐
Planche à pagaie	☐
Prêt-à-camper	☐
Quad/VTT	☐
Raquettes	☐
Skis	☐
Ski de fond	☐
Vélo	☐
Vélo de montagne	☐

Restauration

Service de restauration: déjeuner	☐
Service de restauration: dîner	☐
Service de restauration: souper	☐
Dépanneur licencié	☐
Repas à la ferme	☐
Aubergiste	☐
Bar - permis d'alcool	☐

Autre

Animaux admis SANS FRAIS	☐
Animaux admis AVEC FRAIS	☒

Activités sur place (Ces renseignements peuvent être diffusés)

Activités culturelles	
Cinéma / film	☐
Tours guidés	☐

Famille	
Animation pour enfants	☐

Sports terrestres	
Golf	☐
Golf miniature	☐
Loisirs organisés	☐
Soccer	☐
Planche à roulettes	☐
Basketball	☐
Galets (Shuffleboard)	☐
Randonnée pédestre	☐
Croquet	☐
Fers	☐
Pétanque	☐
Patins à roues alignées	☐
Hébertisme	☐
Tennis	☐
Volleyball	☐
Vélo	☐
Équitation	☐
Badminton	☐
Baseball	☐
Vélo de montagne	☐
Tir à l'arc	☐

Nature

Belvédère	☒
Chasse	☐
Croisière / excursion en bateau	☐
Géocaching	☐
Interprétation du milieu	☐
Observation astronomique	☐
Observation de la faune	☒
Observation de la flore	☒
Pêche	☒

Sport nautiques

Canot	☐
Kayak	☐
Glissade d'eau	☐
Jeux d'eau	☐
Pédalo	☐
Piscine intérieure	☐
Piscine extérieure	☒
Plage	☐
Planche à pagaie	☐
Planche à voile	☐
Plongée sous-marine	☐
Plongée en apnée	☐
Rabaska	☐
Rafting	☐
Surf	☐
Voilier	☐

Acceptation et signature

Déclaration de culpabilité

Avez-vous été reconnu(e) coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☒ **Non**

☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Déclaration - exploitation sexuelle des mineurs

Dans la dernière année, l'établissement a mis en place des mesures afin de sensibiliser les employés, les clients et les visiteurs au caractère criminel de l'exploitation sexuelle des mineurs.

☒ **Non**

☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature des mesures mises en place :

Diffusion

Les données relatives à l'établissement fournies dans cette déclaration peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (BonjourQuebec.com).



J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.



J'accepte que tous les renseignements, à l'exception de l'adresse de mon établissement, soient ainsi utilisés à des fins informationnelles. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans BonjourQuebec.com.



Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Prénom

Michael

Nom

Roman

Date de la déclaration: 09 octobre 2024

Le 14 octobre 2024

Michael Alexander Roman Augusta
24, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A4

N/Réf. : Établissement no 315544 - LE VIEW

Adresse : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Dernier avis de non-conformité de votre demande de renouvellement d'enregistrement

Bonjour,

Nous vous avons fait parvenir un avis de non-conformité le **26 septembre 2024** vous informant que votre demande de renouvellement n'était pas conforme aux exigences de la *Loi sur l'hébergement touristique* (2021, chapitre 30; ci-après la « Loi ») et du *Règlement sur l'hébergement touristique* édicté par le décret n° 1252-2022 du 22 juin 2022 (ci-après le « Règlement ») et ce, en raison de documents manquants. À ce jour, nous constatons que votre dossier n'est toujours pas conforme à ces exigences.

En conséquence, nous vous demandons de faire parvenir, **dans un délai de dix jours de la signification de la présente**, le ou les éléments suivants :

- les droits d'enregistrement au montant de 149.00 \$ (facture numéro F000263449), en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#). (article 7 du Règlement)

Sans ces documents, nous ne pourrions renouveler votre enregistrement et vous ne pourrez plus exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement ni l'afficher sur les différentes plateformes de location. Nous vous rappelons que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique sans enregistrement est passible d'amendes de Revenu Québec.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Le 05 novembre 2024

Michael Alexander Roman Augusta
24, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A4

N/Réf. : Enregistrement n° 315544 - LE VIEW
Adresse : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Préavis de refus de renouvellement de l'enregistrement

Bonjour,

Nous avons communiqué avec vous à plusieurs reprises dans les dernières semaines pour vous informer que l'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique venait à échéance **le 24 septembre 2024** et que vous deviez présenter une demande de renouvellement.

À ce jour, la demande ne remplit pas les conditions prescrites par la Loi sur l'hébergement touristique (2021, chapitre 30; ci-après la « Loi ») ou le Règlement sur l'hébergement touristique, édicté par le décret n° 1252-2022 du 22 juin 2022 (ci-après le « Règlement »).

Plus particulièrement, vous avez refusé ou négligé de payer les droits de produire les documents suivants :

☒ Droits payables aux fins du renouvellement de l'enregistrement au montant de \$ 149,00 (article 7 du Règlement).

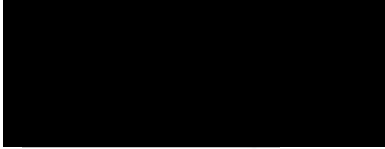
Veuillez noter qu'en vertu de l'article 8 de la Loi, la ministre du Tourisme refuse d'enregistrer un établissement d'hébergement touristique lorsque la personne qui l'exploite ne remplit pas les conditions prescrites par la Loi ou son Règlement.

En tant qu'organisme auquel la ministre du Tourisme a délégué, en vertu des articles 6 et 16 de la Loi, l'exercice du pouvoir d'effectuer l'enregistrement, incluant son renouvellement, nous vous informons de notre intention de refuser de renouveler l'enregistrement de l'établissement d'hébergement touristique visé.

En vertu de l'article 13 de la Loi, vous disposez d'un délai de **dix jours de la notification de la présente** pour nous faire parvenir vos observations et, s'il y a lieu, produire les renseignements et documents manquants et de payer les droits avant que nous ne rendions notre décision.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice générale par intérim,



art.54

Karine Gendron

Droits payables aux fins d'enregistrement



09 décembre 2024 15h04

Votre paiement a bien été reçu. Merci

Numéro d'enregistrement/Numéro de référence: 315544

Nom de l'établissement: LE VIEW

Numéro de facture: F000263449

Courriel: timothy@rentposhproperties.com

Montant: \$ 149.00 CAD

Corporation de l'industrie touristique du Québec

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737

Télec. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

EXPERTS EN CLASSIFICATION ET CERTIFICATION

.....

© Corporation de l'industrie touristique du Québec - Tous droits réservés



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

LE VIEW

301-750, boulevard Monseigneur-De Laval
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2V5

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

315544

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

art.54

DÉLIVRÉ LE : **2024-12-10**

EXPIRE LE : **2025-09-24**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De: Renouvellement CITQ
Envoyé: 9 juillet 2024 06:16
À: michael@rentposhproperties.com
Objet: CITQ Enregistrement # 315544 - LE VIEW - Renouvellement de l'enregistrement



N/Réf. : Établissement n° 315544 - LE VIEW

Adresse : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul (Québec)

Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Il est maintenant temps de procéder au renouvellement de l'enregistrement de votre établissement.

En effet, nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 24 septembre 2024**.

Pour renouveler, vous devez **avant cette date**:

- **compléter la Demande de renouvellement** et la **Déclaration annuelle de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le [Portail CITQ](#).

Vous trouverez des explications détaillées pour la création de votre compte et sur comment soumettre une déclaration dans ce [tutoriel](#).

- payer les droits annuels d'enregistrement au montant de 149,00\$ en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Si ce n'est déjà fait, vous recevrez sous peu votre facture numéro F000263449 par la poste.

IMPORTANT – Ces deux obligations légales doivent être remplies pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 24 septembre 2025 et qu'un nouveau certificat vous soit transmis.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement**, de l'afficher sur les différentes plateformes de location, de bénéficier d'une visibilité sur le site de BonjourQuebec.com et, le cas échéant, de paraître dans les guides touristiques des associations touristiques régionales.

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489

info@citq.qc.ca • www.citq.info

1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De: Renouvellement CITQ
Envoyé: 26 août 2024 21:03
À: michael@rentposhproperties.com
Objet: CITQ Enregistrement # 315544 - LE VIEW - RAPPEL IMPORTANT - Renouvellement de l'enregistrement



N/Réf. : Enregistrement n° 315544 - LE VIEW

Adresse : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul (Québec)

Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

AVIS IMPORTANT RELATIF À VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Comme nous vous l'écrivions il y a quelques semaines, votre enregistrement arrivera à échéance **le 24 septembre 2024**. Le *Règlement sur l'hébergement touristique* exige que vous présentiez tous les ans une demande de renouvellement.

Nous vous rappelons que vous devez fournir le ou les documents suivants avant cette date:

- **une demande de renouvellement** accompagnée d'une **déclaration annuelle de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le [Portail CITQ](#).

Vous trouverez des explications détaillées sur comment soumettre une déclaration dans ce [tutoriel](#).

- les droits d'enregistrement au montant de 149.00 \$ (facture numéro F000263449), en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Sur réception du ou des documents, votre nouvel enregistrement sera valide pour 12 mois, soit jusqu'au 24 septembre 2025.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement**, de l'afficher sur les différentes plateformes de location, de bénéficier d'une visibilité sur le site de BonjourQuébec.com et, le cas échéant, de paraître dans les guides touristiques des associations touristiques régionales.

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489

info@citq.qc.ca • www.citq.info

1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De: Renouvellement CITQ
Envoyé: 10 septembre 2024 06:02
À: michael@rentposhproperties.com
Objet: CITQ Enregistrement # 315544 - LE VIEW - RAPPEL IMPORTANT - Renouvellement de l'enregistrement



RAPPEL - OBLIGATOIRE

N/Réf. : Établissement n° 315544 - LE VIEW
Adresse : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval, (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

AVIS IMPORTANT RELATIF À VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Comme nous vous l'écrivions il y a quelques semaines, votre enregistrement arrivera à échéance **le 24 septembre 2024**. Le *Règlement sur l'hébergement touristique* exige que vous présentiez tous les ans une demande de renouvellement.

Nous vous rappelons que vous devez fournir le ou les documents manquants suivants avant cette date :

- **une demande de renouvellement** accompagnée d'une **déclaration annuelle de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le [Portail CITQ](#).

Vous trouverez des explications détaillées sur comment soumettre une déclaration dans ce [tutoriel](#).

- les droits d'enregistrement au montant de 149.00 \$ (facture numéro F000263449), en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Sur réception du ou des documents, votre nouvel enregistrement sera valide pour 12 mois, soit jusqu'au 24 septembre 2025.

Sans cela, nous ne pourrions renouveler votre enregistrement et vous ne pourrez plus exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement ni l'afficher sur les différentes plateformes de location. Nous vous rappelons qu'en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique et de son Règlement, exploiter un établissement d'hébergement touristique sans enregistrement est passible d'amende de Revenu Québec.

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489

info@citq.qc.ca • www.citq.info

1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De: Renouvellement CITQ
Envoyé: 20 septembre 2024 06:02
À: michael@rentposhproperties.com
Objet: CITQ Enregistrement # 315544 - LE VIEW - RAPPEL IMPORTANT - Renouvellement de l'enregistrement



RAPPEL - OBLIGATOIRE

N/Réf. : Établissement n° 315544 - LE VIEW
Adresse : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval, (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

AVIS IMPORTANT RELATIF À VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Comme nous vous l'écrivions il y a quelques semaines, votre enregistrement arrivera à échéance **le 24 septembre 2024**. Le *Règlement sur l'hébergement touristique* exige que vous présentiez tous les ans une demande de renouvellement.

Nous vous rappelons que vous devez fournir le ou les documents manquants suivants avant cette date :

- **une demande de renouvellement** accompagnée d'une **déclaration annuelle de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le [Portail CITQ](#).

Vous trouverez des explications détaillées sur comment soumettre une déclaration dans ce [tutoriel](#).

- les droits d'enregistrement au montant de 149.00 \$ (facture numéro F000263449), en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#).

Sur réception du ou des documents, votre nouvel enregistrement sera valide pour 12 mois, soit jusqu'au 24 septembre 2025.

Sans cela, nous ne pourrions renouveler votre enregistrement et vous ne pourrez plus exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement ni l'afficher sur les différentes plateformes de location. Nous vous rappelons qu'en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique et de son Règlement, exploiter un établissement d'hébergement touristique sans enregistrement est passible d'amende de Revenu Québec.

Nous vous remercions à l'avance de votre prompt collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De: Renouvellement CITQ
Envoyé: 10 décembre 2024 12:01
À: Michael Alexander Roman Augusta
Objet: CITQ Enregistrement # 315544 - Renouvellement de l'enregistrement
Pièces jointes: 315544 - Certificat enregistrement.pdf



Le 10 décembre 2024

Michael Alexander Roman Augusta
24, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A4

N/Réf. : Enregistrement n° 315544 - LE VIEW
Adresse : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 24 septembre 2025.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai

d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (315544) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

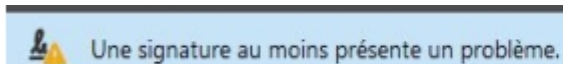
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

De: Renouvellement CITQ
Envoyé: 26 septembre 2024 05:31
À: Michael Alexander Roman Augusta
Objet: CITQ Enregistrement # 315544 - LE VIEW - IMPORTANT - Non-conformité de votre demande de renouvellement



Le 26 septembre 2024

Michael Alexander Roman Augusta
24, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A4

N/Réf. : Établissement no 315544 - LE VIEW

Adresse : 301-750, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul (Québec)
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Avis de non-conformité de votre demande de renouvellement d'enregistrement

Bonjour,

Nous avons communiqué avec vous dans les dernières semaines pour vous informer que l'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique venait à échéance **le 24 septembre 2024**.

Nous vous avons informé que votre demande de renouvellement n'était pas conforme aux exigences de la *Loi sur l'hébergement touristique* ((2021, chapitre 30; ci-après la « Loi ») et du *Règlement sur l'hébergement touristique* édicté par le décret n°1252-2022 du 22 juin 2022 (ci-après le « Règlement ») et ce, en raison de documents manquants. À ce jour, nous constatons que votre dossier n'est toujours pas conforme à ces exigences.

Afin de régulariser votre dossier et d'éviter toute action de notre part, nous vous demandons de nous faire parvenir, **dans un délai de quinze jours de la signification de la présente**, le ou les éléments suivants :

- **une demande de renouvellement** accompagnée d'une **déclaration de mise à jour** des renseignements relatifs à l'offre d'hébergement et des services et activités qui y sont liés ; à compléter en ligne sur le [Portail CITQ](#). (article 5, al.1 et 2 du Règlement)

Vous trouverez des explications détaillées sur comment soumettre une déclaration dans ce [tutoriel](#).

- les droits d'enregistrement au montant de 149.00 \$ (facture numéro F000263449), en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre [site Internet](#). (article 7 du Règlement)

Nous vous rappelons que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique sans enregistrement est passible d'amendes de Revenu Québec.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7